REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ALGERIENNE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA
FACULTE DE TECHNOLOGIE
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Architecture
Option : « Architecture, ville et territoire »

Sur le Thème

L'impact de l'urbanisation non planifiée sur l'environnement touristique de la côte ouest du littoral de Bejaia

Cas d'étude : La commune de Beni K'sila

Préparé par :
BOUSBAINE Amar
GARTAL Brahim

Encadré par :
- **Mr. MERZEG A.**
- **Mlle MESSACI A.**

Membre de jury :
- **Mr. ATTAR A. (Président Du Jury)**
- **Mr. AMIR A. (Examinateur)**

Soutenu le 01 / 03 / 2017

Dédicace

Nous dédions ce travail qui est le fruit de toute une vie d'études
A nous ce qui porte l'amour d'ALLAH dans leurs cœurs quel que soit le temps et l'espace.
A toute nos familles ; nos parents nos frères et sœurs qui nous ont aidé ; protégé et supporté le long de notre chemin.
A nos beaux-frères et nos belles sœurs.
A tous ce qui nous aidées et encouragé physiquement et moralement.
À tous ceux qui ont marqué de belles choses dans nôtres vie.

Amar, Brahim

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier Dieu tout puissant qui nous a donné la volonté et le courage pour accomplir ce travail

Nos remerciement s'adressent à nos encadreurs M. MERZEG Abdelkader et Mlle MESSACI Amel, pour leur aide précieuse, leurs conseils, leurs enseignements, leurs encouragement, leur écoute et leur disponibilité tout au long dans ce travail

Toutes nos expressions de reconnaissance et de gratitude sont présentées à tous les enseignants et au cadre administratif de département d'architecture de l'université de Bejaia.

Nous remercions également les membres de jury d'avoir accepté d'évaluer notre Modeste travail

Nous remercions toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail

On remercie de même nos familles de nous avoir aidés, soutenus leurs encouragement tout au long de nos études et notre parcours.

Dédicace.....I
Remerciements.....II
Sommaire III
Liste des abréviations.....IV
Liste des figures V
Bibliographie.....VI
Annexes VII

Sommaire :

Chapitre introductif

Introduction générale……1
Objectif de la recherche……2
Questions de recherche ……2
Hypothèses……2
Structure de mémoire ……3
Méthodologie du la recherche ……..4

Chapitre 1 : tourisme en zone côtières

Introduction……...5

1) Littoral……..5
   1.1.Définitions……..5
   1.2.Typologie du littoral ……..6
      1.2.1. Les côtes meubles……7
      1.2.2. Les côtes rocheuses……8
   1.3. Elément constituant un littoral……11
   1.4. Domination du littoral par l'homme……...12
      1.4.1. Littoral est un espace attractif……..12
      1.4.2. Littoral est un espace commandé……13
      1.4.3. Littoral est un espace aménagé et urbanisé ……13
      1.4.4. Littoral est un espace convoité ……14
   1.5.Le phénomène de littoralisation ……..15
   1.6. Le paysage côtier……16
2) Le tourisme en zone côtière ……...16
   2.1.Aperçue sur le tourisme en zone côtière ……17
   2.2.Tourisme littoral……..17
   2.3. Forme de tourisme sur littoral……17
      2.3.1. Pôle santé, nutrition, balnéothérapie……...17
      2.3.2. L'activité de plaisance et sports nautique……18
      2.3.3. Tourisme balnéaire ……..18
      2.3.4. L'activité touristique……18

Conclusion……...19

Chapitre 2 : L'urbanisme côtier et l'urbanisation non planifiée

Introduction……....20

1) Phénomène de l'urbanisation…….21
1.1. Définitions……21
1.2. La Croissance urbaine……..21
1.3.Dimensions de la croissance urbaine……...21
1.3.1. Croissance démographique …… 21
1.3.2. La croissance économique ……..22
1.3.3. La croissance spatiale ……..22
2) phénomène de l'urbanisation non planifié……...23
2.1. L'urbanisation non planifie, informel ou spontané……...23
2.2. La notion de l'habitat……24
2.2.1. Étymologie du mot habitat ……....24
2.2.2. Définition de l'habitat……24
2.3. Le secteur informel ……..24
2.4. Les invariants de l'habitat non planifié : Recherche d'une terminologie Opératoire…….25
2.4.1. L'habitat informel……..25
2.4.2. L'habitat non réglementaire/illégal (ou irrégulier)…….25
2.4.3. L'habitat spontané (clandestin, non planifié)……26
2.5. Développement de quartiers informel ……26
2.6. Principaux types d'irrégularités dans l'urbanisation non planifié ……..26
2.7. Des problèmes urbains typiquement méditerranéens……..27
2.7.1. Une ville parasite……27
2.7.2. La ville macrocéphale……27
2.7.3. La ville en désordre……27
2.7.4. La ville informelle……..28
3) l'urbanisation dans les zones côtières……...28
3.1. Les villes côtières……...……28
3.2. Les moteurs principaux de l'urbanisation côtière…….28
3.3. L'artificialisation des littoraux : Le cas de la zone Méditerranéenne…….....28
3.4. L'impact de l'urbanisation sur l'environnement touristique dans les zones côtières ……29
3.5. Les effets de l'urbanisation sur l'environnement touristiques dans les zones côtières……..30
3.5.1. Destruction des milieux …….……...30
3.5.1.1 Empiétements sur l'espace marin littoral…….……...30

3.5.1.2. Destruction des milieux terrestres littoraux ……31
3.5.2. Transformation des paysages ……..31
3.5.2.1. Périurbanisation, uniformisation……..……..31
3.5.2.2. Recul des composantes identitaires des……32
Paysages côtiers…….……...32
Conclusion……...33

Chapitre 3 : Les instruments d'aménagements et de protection du littoral

Introduction……34

1) Le littoral doit être protégé……..34
2) Les différents instruments d'aménagements et de protection
Du littoral en Algérie ……...34
2.1. Cadre juridique de protection du littoral au niveau international……..34
2.2. Cadre juridique de protection du littoral au niveau national……..35
2.2.1. Principales lois et réglementations……..35
2.2.2. Les principaux Décrets…….……..…...38

3) Les instruments d'urbanisme relatifs à la protection et la valorisation du Littoral……..……39

3.1. Les instruments d'aménagement du territoire…….……..……39
3.1.1. Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)……..….39
3.1.2. Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT)……..….39
3.1.3. Le plan d'aménagement de wilaya (PAW)……..……39
3.1.4. Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) ……..……...39
3.1.5. Le plan d'occupation des sols (POS) ……...…….40
3.2. Les instruments de protection et valorisation du littoral……...40
3.2.1. Le Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral (SDAL)……...……...40
3.2.2. Le Plan d'Aménagement Côtier (PAC)……..…...41
3.3. Les instruments de gestion du littoral …….……41
3.3.1. Commissariat National du Littoral……..……..41
3.3.2. Le conseil de coordination côtier (CCC) ……41
3.3.3. Le fonds du littoral (FL) ……42

Conclusion……...42

Chapitre 4 : analyse cas d'étude

Introduction……43

1. Présentation de la commune de Beni Ksila…….43

1.1.Situation géographique……..……43
1.2. Accecibilités……..…44
1.3. Domaine littoral de la commune ……44.
1.4. Les caractéristiques de la commune ……45
1.4.1. Le relief……..…….45
1.4.2. La végétation et l'Agriculture ……...……46
1.4.3. Le climat……..46

1.4.4. La population ……..46
1.4.5. Habitat…….……47
1.4.6. Equipements existant ……47
1.4.7. Les ressource en eaux ……48
1.4.8. Réseau routier ……48

1.5. Les potentialités touristiques ……48
1.5.1. Potentialités naturelle ……..48
1.5.2. Les zones naturelles ……48
1.5.3. La façade maritime…….……50
1.5.4. Les plages ……...……51
1.5.5. Potentialités patrimoniale matérielle……52
1.5.6. Zone d'extension touristique de la commune de Beni K'sila……..53

2.État des lieux de la commune de Béni K'sila……55
2.1. L'urbanisation à Beni K'sila ……...…….…….55
2.2. L'urbanisation sur littoral de la commune de Beni K'sila…….55
2.3. L'évolution de processus de l'urbanisation : L'AS Cité Béni Ksila comme un exemple ……..…..57
2.4. Problématique de l'urbanisation sur littoral de Beni K'sila par rapport à la loi du littoral ……..60
2.4.1. Occupation dans la zone non aedificandi des 300m…….…….62
2.4.2. Agglomérations dont les extensions doivent être limitées ……..…….63

3. L'impact de l'urbanisation non planifiée sur l'environnement touristique dans les zones Côtières……66
3.1. Environnementale……....66
3.1.1. Destruction des milieux ……66
3.1.2. Transformation des paysages……67
3.1.2.1. Recul des composantes identitaires des paysages côtiers……..67
3.1.2.2. Périurbanisation, uniformisation……68
3.1.3. Pollution de l'environnement par les Déchets urbains…….…70
3.2. Économiques et sociales……..….71
Conclusion……..…..72
Conclusion générale……74

Liste des abréviations :

PAC	Plan d'Aménagement Côtier.
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et de l'Urbanisme.
POS	Plan d'Occupation du Sol.
CNL	Le Commissariat National du Littoral.
FL	Le Fond du Littoral.
CCC	Le Conseil de Coordination Côtier
PAW	Plan d'Aménagement de la Wilaya
SDAL	Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral
SDAT	Schéma Directeur d'Aménagement Touristique.
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
ACL	Agglomération Chef-lieu
AS	Agglomeration secondaire
ZE	Zone Éparse
PNUE	Programme des nations Unies pour l 'Environnement
ONS	office nationale des statistiques d'Alger
ZIP	zones industrialo-portuaires
CET	Centre d'enfouissement technique

Liste des figures :

Figure n°01 : les types des cotes meubles……..8
Figure n°02: types de côtes rocheuses……..10
Figure n°03 : éléments constituant un littoral……...11
Figure n°04 : plan schématique du domaine littoral (Bandes délimitées par la loi 02-02 du 05-02-2002**)**……36
Figure n°05: Délimitation de la commune de Beni K'sila…….44
Figure n°6 : limite de domaine de littorale dans la commune de Beni Ksila……45
Figure n°07 : les potentialités naturelles, les forêts de Beni K'sila……...…….49
Figure n°08 : Les potentialités touristiques de la commune de Beni K'Sila……..53
Figure n°09 : la localisation des agglomérations sur le littoral de Beni K'sila…….56
Figure n°10 : AS de Cité Beni K'sila en 20/06/2004……58
Figure n°11 : AS de Cité Beni K'sila en 08/07/2009……58
Figure n°12 : AS de Cité Beni K'sila en 24/07/2013…….59
Figure n°13 : AS de Cité Beni K'sila en 20/12/2016…….59
Figure n°14: les trois Bandes délimitées par la loi 02-02 du 05-02-2002 dans le littoral de Beni K'sila……...……...…61
Figure n°15 : Urbanisation a l'AS de Beni K'sila en 2009……...63
Figure n°16: Urbanisation a l'AS de Beni K'sila en 2016……64
Figure n°17: Identification des extensions des agglomérations adjacentes à moins de 5Km……..65
Figure n°18: des constructions au bord de la mer à créer une rupture visuelle Entre la mer et les constructions de la Cité de Béni K'sila……..…….69
Figure n°19 : la localisation des terrains agricoles et de cadre bâti de l'AS De Cité Béni K'sila en 20/06/2004…….....……...72
Figure n°20: l'empiétement de l'urbanisation non planifié sur les terrains Agricoles de l'AS de Cité Beni K'sila en 20/12/2016……72

Liste des Photos :

Photo °01 : Les falaises de Douvres en Angleterre……9
Photo n°02 : les récifs coralliens……...9
Photo n°03 : Ile des pigeons…….....50
Photo n°04 : La falaise de Cap Sigli……...50
Photo n°05 : vue sur la façade maritime de la commune……51
Photo n°06 : Plage d'Azzaghar ……...51
Photo n°07 : Plage d'Ait Mendil…….....52
Photo n°08 : construction illicite dans la zone non aedificandi, plage ait Mendil……...62

Photo n°09 : construction illicite sur la bande littorale……...62
Photo n°10 : empiétement par l'urbanisation non contrôlé sur la bande côtière……65
Photo n°11 : Empiétements de la construction illicite sur la plage Ait Mendil…… .66
Photo n°12: Empiétements de la construction illicite sur la Forêt de Bouhatem……....67
Photo n°13: occupations de front de mer par des habitations illicites à tiziouar……....67
Photo n°14 : Envahissement du bâti sur dunes de la plage Ait Mendil……..68
Photo n°15 : Cap Sigli…….69
Photo n°16 : constructions inachevées à Cité de Beni Ksila……...70
Photo n°17 : Ordure ménagère à Beni Ksila (plage Azaghar)……..71

Liste des tableaux :

Tableau n°1: des Données chiffrées du domaine littoral de la commune de Beni ksila….45
Tableau n°2: Évolution de la population de la commune de Beni Ksila……....46
Tableau n°3: Répartition de la population selon la dispersion géographique……....47
Tableau 4: Répartition des logements habités selon type de construction et part des logements habités selon type de construction par %.....47
Tableau n°5: répartitions des logements…….....47
Tableau n°06: les ZET de Beni Ksila…….....54
Tableau n°07 : Nouvelle ZET de Beni Ksila…….....54
Tableau n°08: Données relative au domaine littoral de la commune de Beni Ksila……..56
Tableau n°09: Les agglomérations situées sur la zone non aedificandi…….....60

Liste des cartes :

Carte n°1 : Infrastructures routières et aéroportuaires sur le littoral méditerranéen……29
Carte n°02: localisation du secteur urbanisé dans la commune de Beni Ksila……55

Liste des graphes :

Graphe n°01 : Pourcentage de linéaire urbanisé par rapport à linéaire total côtier…….57
Graphe n°02 : pourcentage de linéaire urbanisé par rapport à linéaire de la zone non aedificandi…….....61

CHAPITRE INTRODUCTIF

Introduction générale

Aujourd'hui le littoral reste un territoire particulièrement fragile qui réclame de trouver plus qu'ailleurs le nécessaire équilibre entre le développement économique et la préservation de l'environnement, entre le développement de l'activité touristique, de l'agriculteur, de l'aquaculture, de la pêche et la protection des écosystèmes, des sites et des paysages.

Construire est un phénomène anthropique pour but de satisfaire les besoins physique de l'homme ainsi ses activités quotidiennes.

L'urbanisation en accélération ces dernières années (soit d'une façon planifié régulière à la loi ou d'une façon non planifié, informel et anarchique), particulièrement dans les voies de développements s'est souvent accompagné par l'explosion démographique de la population urbaine et l'exode rural de populations à la recherche d'opportunités d'emploi et d'une meilleure qualité de vie. Ces deux phénomènes poussent l'être humain à occuper de nouvelles assiettes foncières, et à la multiplicité de résidence pour trouver plus de confort.

Le tourisme est l'une des plus grandes industries du monde. Il est en interaction avec toutes les autres sphères de la vie: économique, sociale, culturelle, environnementale et politique.

En Algérie, les zones côtières constituent des espaces à la fois stratégiques, touristiques et sensibles pour la conservation, la valorisation, l'aménagement et la gestion du territoire. La clémence de climat méditerranéen, la verdure et la présence de la mer constituent des atouts naturels pour les communes du littoral algérien qui deviennent des villes d'attraction touristique de premier degré.

La wilaya de Bejaia est considérée comme l'une des régions les plus touristiques du pays par sa situation stratégique et ses reliefs montagneux, ses cultures, ses traditions, ainsi que l'originalité de ses villes et villages, font de la wilaya une zone où toute forme de tourisme est possible. Le tourisme balnéaire est la forme la plus dominante dans la wilaya de Bejaia, avec une façade maritime de plus de 120 kilomètres, constitue un atout pour les touristes locaux et même étrangers.

Ses côtes ont peu à peu perdues leurs identités par une urbanisation non planifié dite « informelle », une distribution anarchique de l'urbanisation, dans des contextes variés, à partir d'agglomérations existantes ou inexistantes, donnant ainsi une consommation très accéléré des espaces. Tout cela implique par conséquent une dégradation de l'environnement et l'espace littoral qui est le plus fragile dans notre planète.

Vu l'importance de ce milieu naturel, l'état algérien a établi des lois de protection de l'environnement et la valorisation des espaces littoraux à travers l'échelle national.

À ce titre, la commune de Beni K'sila de la côte ouest de Bejaia sera un exemple concret pour entamer notre étude afin de cerner l'impact de l'urbanisation non planifiée sur L'environnement touristique dans cette région côtière.

L'objectif de la recherche :

L'idée fondamentale de notre travail de recherche consiste à comprendre le phénomène de l'urbanisation non planifiée dans les zones côtières et son impact sur l'environnement touristique.

A travers le cas d'étude choisi, en l'occurrence la commune côtière de Beni K'sila dans la côte ouest de Bejaia, nous visons à étudier le processus de l'urbanisation non planifiée dans cette région touristique et tenter d'évaluer son impact sur cette portion de territoire pour essayer de comprendre les mécanismes de ce phénomène.

Questions de recherche :

1. Quelles sont les différentes dimensions d'urbanisation qui ont un impact sur l'environnement touristique du littoral de Bejaia (la commune de Beni Ksila)?
2. Quelles sont les différentes formes de dégradation de l'environnement touristique du littoral ?
3. Quelle actions faut-il entreprendre pour mettre fin à cette urbanisation ?

Hypothèses :

Nos hypothèses sont :

1. les principales dimensions de l'urbanisation sont : la croissance démographique, économique et touristique.
2. la dégradation de l'environnement touristique du littoral peut avoir plusieurs formes : physique, visuelle.

La Structure de mémoire:

Nous avons structuré notre mémoire sur quatre chapitres

D'abord Le premier chapitre intitulé Tourisme en zone côtières, comporte des notions théoriques qui ont une relation avec notre thème (tourisme, littoral) ses définitions, caractéristiques sa formulation et ses différentes types.

Ensuite dans le deuxième chapitre intitulé L'urbanisme côtier et l'urbanisation non planifiée. Nous essayons de comprendre le processus de l'urbanisation et le phénomène de l'urbanisation non planifiée (spontanée ou informelle), définir ses moteurs principaux, et ainsi cerner ses impacts sur les zones côtières et l'environnement touristique.

Dans le troisième chapitre intitulé les instruments d'aménagements et de protection du littoral, on va présenter le cadre juridique de protection de littoral au niveau international et les différentes lois, décret, instruments d'urbanisme et plan d'aménagement et protection de littoral au niveau national qui sont établi par les autorités algérien pour protéger l'environnement et valoriser cet espace fragile.

Enfin dans le dernier chapitre on va présenter notre zone d'étude (Beni K'sila) avec un aperçu géographique, historique, économique et potentialités touristique. Nous y appliquerons les connaissances théoriques qu'on a présenté dans les trois premiers chapitres pour analyser notre zone d'étude et cerner les différents impacts et conséquences de l'urbanisation non planifiée sur l'environnement touristique de la commune côtière de Beni K'sila.

Méthodologie de la recherche :

Pour entamer notre étude et concrétiser nos objectifs de la recherche on a utilisé multiple méthodes et outils pour la collecte des données. Nous avons opté pour la méthodologie suivante :

1. La première étape : nous allons nous baser sur une recherche bibliographique pour avoir la documentation nécessaire varié entre des livres, des mémoires de fin d'étude, les articles, les revues, des sites internet qui ont relation avec notre aire d'étude et sur le même sujet, le journal officiel et les documents administratifs des différentes directions qui nous permettra de bien s'insérer dans notre thème d'étude.

2. La deuxième étape : cette étape a commencé par la visite de notre zone d'étude pour avoir une idée générale sur le site, puis d'autres visites pour but à l'observation et à la collecte des données qui ont été faite à travers des entretiens d'interview avec le personnel

charger de l'urbanisme de l'APC de Beni K'sila. Et ensuite dans le but de compléter nos sources par d'autres interviews avec des habitants de la commune.

3. La troisième étape : sera destiné à organiser et traiter les données collectées sous forme de textes, tableaux, des figures et des cartes et l'utilisation de différentes outils informatiques et matériels (Google earth, Powerpoint, Word, appareil photo, Archicad …etc.)

4. La quatrième étape : consiste à l'interprétation des résultats obtenus, dans le but de sortir avec une synthèse générale où on va essayer de répondre à nos questions de recherche, et cerner l'impact de l'urbanisation non planifiée sur l'environnement touristique de littoral.

CHAPITRE 01 :
Tourisme en zone côtières

INTRODUCTION :

Aujourd'hui, la civilisation humaine est devenue une civilisation littorale, en effet selon des statistiques : deux tiers à trois quarts de l'humanité vivent dans des régions côtières[1].

Le littoral est l'interface entre la terre et la mer. C'est un lieu de grande diversité biologique et paysagère, soumis à de fortes pressions naturelles (concrétisées par l'érosion) et humaines Au fil des ans, l'urbanisation a grignoté la nature, les dunes, les étangs et les forêts Le littoral est « une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur ».[2]

A travers la nature, l'attrait du littoral est presque sans limites. Les zones littorales demeurent une destination favorite pour une grande partie de la population dans plusieurs domaines (transport, industries, extension touristique, urbanisation…etc.)

De nos jours la mondialisation des échanges faits des littoraux des espaces géostratégiques. Les littoraux sont des sources de richesse. Convoités, ils font l'objet d'une fréquentation croissante et, à ce titre, sont directement menacés si l'on n'y prend garde.[3]

Le tourisme est un moteur de développement économique dans quelques pays, mais il est générateur de grand nombre d'investissement sous forme de construction conduisant ainsi à un développement urbain.

A travers ce chapitre nous allons traiter les notions qui se rapportent au littoral ainsi qu'au tourisme, pour qu'on arrive à déduire les interactions et les relations entre ces concepts, ce qui servira à mieux comprendre notre travail, enfin ce chapitre se terminera par une conclusion donnant les acquis atteints.

1. Le littoral :

1.1. Définitions :

Étymologiquement ce qui appartient au rivage, Le mot littoral vient du latin (litus, litoris) : le rivage, la côte, un site sur la plage, un lieu de débarquement, la rive d'un lac.[4]

[1]ENCYCLOPEDIE LA ROUSSE. Littoral [en ligne]. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/littoral/66298 >. [Consulté le 20 novembre 2016]
[2] MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE. LE littoral et les milieux marins [en ligne]. Novembre 2013. Disponible sur : <www.developpement-durable.gouv.fr>. [Consulté le 23 novembre 2016]
[3]MOISSEC, Alain. *Les littoraux entre nature et aménagement*. Armand Colin, 2004, P5
[4] HOUDART, Michel. *Entre terre et mer, les 250 ans du littoral*. IFREMER, MAI 2003. P10. Disponible sur : <http://www.ifremer.fr/envlit/pdf/documentspdf/littoral0306.pdf>. [Consulté le 23 novembre 2016]

Littoral est une notion très ambiguë et complexe, chaque un essaye de le délimitée par rapport à sa discipline malgré toutes ces difficultés il existe plusieurs définitions. Ces définitions peuvent être d'ordres géographique, physique, économique, humaine, démographique, juridique ou architectural et autres disciplines qui s'intéressent à ce milieu de vie.[5]

Le littoral est la bande de terre constituant la zone comprise entre une étendue maritime et la terre ferme, le continent, ou l'arrière-pays.

Zone sinueuse où s'établit le contact entre la mer ou un lac et la terre. Le terme a un sens plus large que rivage et côte, qui désignent respectivement les domaines du littoral soumis directement ou indirectement à l'action de la mer.[6]

Le mot de côte est employé, de manière plus large, pour désigner toute la région bordière du continent plus ou moins influencée par la proximité de la mer.[7]

Le littoral englobe l'ensemble des îles et îlots, le plateau continental ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de huit cents mètres (800m), longeant la mer
Et incluant :

- les versants de collines et montagnes, visibles de la mer et n'étant pas séparés du rivage par une plaine littorale.
- les plaines littorales de moins de trois kilomètres (3 km) de profondeur à partir des plus hautes eaux maritimes.
- l'intégralité des massifs forestiers.
- les terres à vocation agricole.
- l'intégralité des zones humides et leurs rivages dont une partie se situe dans le littoral à partir des plus hautes eaux maritimes tel que défini ci-dessus.
- les sites présentant un caractère paysager, culturel ou historique.[8]

1.2. Typologie du littoral :

Le littoral à tout naturellement, été formé par la nature et existe depuis des milliers années. [9]

[5] BINGONO-MEBA, Emmanuel-Nances. *Protection et Valorisation des Trois Milieux Fluviomarins du Centre du Golf de Quinée (estuaires du Gabon, du río muni et baie de la mondah)*. Biodiversité et Développement Durable. Thèse de doctorat, Université Paul Valéry – MONTPELLIER III, 15 décembre 2004, P44.

[6] ENCYCLOPEDIE LA ROUSSE. Littoral [en ligne]. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/littoral/47506?q=littoral#47435>. [Consulté le 20 novembre 2016]

[7] BOUGIS, Jean. *Typologies des littoraux* [en ligne]. octobre 2000. Disponible sur : <httpscs-ingenierie.pagesperso-orange.fr>. [Consulté le 19 novembre 2016]

[8] La loi n°02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la Valorisation du littoral, Journal officiel de la république Algérienne chapitre1, article 7.

Le littoral selon la nature géologique du continent et l'action que l'océan exerce sur lui, les littoraux peuvent être classés en deux grandes familles : les côtes rocheuses (qui sont le plus fréquemment des côtes dites d'ablation) et les côtes meubles (qui sont le plus souvent des côtes dites d'accumulation)[10]

1.2.1. Les côtes meubles :

Sont aujourd'hui les plus attractifs[11], On distingue trois types essentiels de côtes meubles : les plages, les lagunes, les estuaires (ou les deltas) ; ils sont souvent associés, un grand estuaire comprenant, par exemple, toujours des plages.

a- les plages :

Étendue de sable ou de galets au bord de la mer, sur la rive d'un cours d'eau, d'un lac.

Les plages sont des accumulations de sable ou de galets en bord de mer, produites par l'effet des houles et des courants.la plage comprend trois composants principale l'avant plage, le bas de la plage et le haut de plage.[12]

La plage ou zone intertidale est la partie du versant sableux littoral qui couvre et découvre avec la marée.[13]

b- les lagunes

Les lagunes sont des étendues d'eau mal reliées à la mer dont elles sont séparées par un cordon littoral, interrompu par des canaux et de grau.[14]

Allongés parallèlement au littoral, peu profonds se caractérise par une salinité variable, les lagunes sont classé par quatre catégories[15] :

- les lagunes estuariennes

[9] CLARY, Daniel. Le tourisme littoral : bilan des recherches. In: Revue de géographie de Lyon, vol. 59, n°1-2, 1984. pp. 63-72;doi : 10.3406/geoca.1984.4020
Disponible sur <http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1984_num_59_1_4020> [Consulté le 27decembre 2016]

[10] ENCYCLOPEDIE LA ROUSSE. Littoral [en ligne]. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/littoral/66298 >. [Consulté le 18 novembre 2016]

[11] MOISSEC, Alain. *Les littoraux entre nature et aménagement.* Armand Colin, 2004, P15

[12] ENCYCLOPEDIE LA ROUSSE. Plage [en ligne]. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/plage/80203>. [Consulté le 20 novembre 2016]

[13] BOUGIS, Jean. *Typologies des littoraux* [en ligne]. octobre 2000. Disponible sur : <httpscs-ingenierie.pagesperso-orange.fr>. [Consulté le 19 novembre 2016] P5

[14] Id. P46

[15] ENSEEIHT. *Les lagunes littorales*. [En ligne]. Disponible sur : <http://hmf.enseeiht.fr/travaux/CD0001/travaux/optsee/hym/9/page02.html>. [Consulté le 29 novembre 2016]

- les lagunes ouvertes
- Les lagunes semi fermées
- Les lagunes fermées

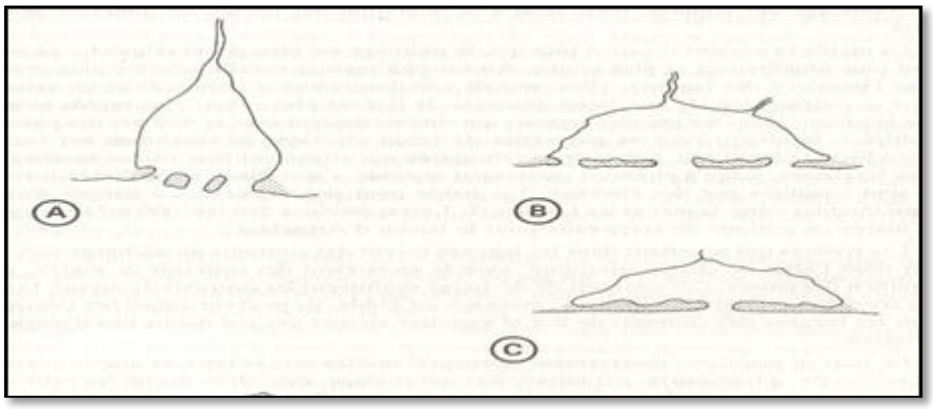

Figure n° 01 : les types des cotes meubles
Source : http://hmf.enseeiht.fr/travaux/CD0001/travaux/optsee/hym/9/page02.html

c- estuaire ou deltas :

Un estuaire est une embouchure d'un cours d'eau (douce) se jetant dans le milieu marin. C'est la partie terminale plus ou moins évasée d'un fleuve, caractérisée par la prédominance des phénomènes marins sur les phénomènes fluviaux[16].

1.2.2. Les côtes rocheuses :

Ces formes de littorales sont liées à la roche.

a- Les falaises :

Une falaise est un abrupt littoral résultant de l'affouillement du relief continental par les eaux de la mer. Pour toutes les falaises, la gravité est l'agent essentiel du façonnement, mais elle est aidée par d'autres facteurs, ou entravée par la cohésion de la roche.17

[16] ENCYCLOPEDIE AQUA PORTAIL. Estuaire [en ligne]. Disponible sur : <https://www.aquaportail.com/definition-730-estuaire.html>.[Consulté le 28 novembre 2016]
[17] Id

Photo n°01 : Les falaises de Douvres en Angleterre
Source : (photo J. Bougis).

b- Les récifs coralliens :

Encadrant des zones peu profondes, les récifs coralliens sont formés d'une accumulation d'exosquelettes calciques de corail, d'algues rouges et de mollusques. Construits par dépôts successifs donnant un aspect rocheux, se développent dans la zone intertropicale, et conditionné par le climat[18].

[18] Encyclopédie encarta

Photo n°02 : les récifs coralliens
Source : Encyclopédie encarta

c- Les autres types de côtes rocheuses :

Il existe d'autres types de côtes rocheuses se diffèrent selon le site naturel

- Les récifs frangeants.
- Les récifs-barrières.
- Les atolls.[19]

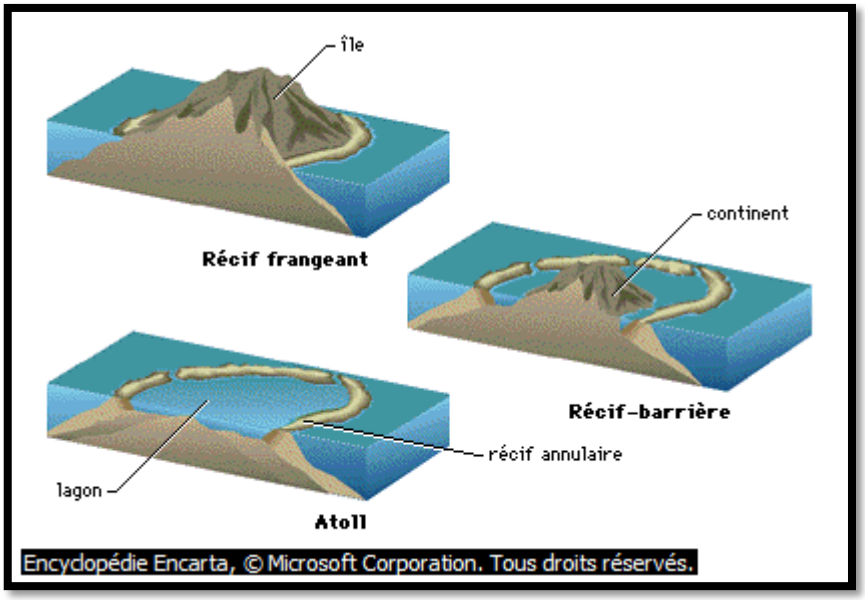

Figure n° 02 : types de côtes rocheuses
Source : Encyclopédie encarta

[19] Encyclopédie encarta

1.3. Eléments constituant un littoral :

Les différents éléments constituant un littoral sont[20]

Golfe : un golfe est une partie d'océan partiellement entourée de terres. Il est en général plus grand qu'une baie.

Baie : Une baie est une partie d'un océan ou d'un lac partiellement entourée de terres. Une baie se forme quand l'eau envahit des terrains qui se sont affaissés à la suite d'un mouvement de la croûte terrestre ou d'une élévation du niveau de la mer. Une baie est en général plus petite qu'un golfe. Leurs eaux étant relativement calmes et protégées, les baies constituent souvent d'excellents ports.

Bras de mer : Un bras de mer est une étendue d'eau marine, généralement longue et étroite, qui rentre dans des terres continentales.

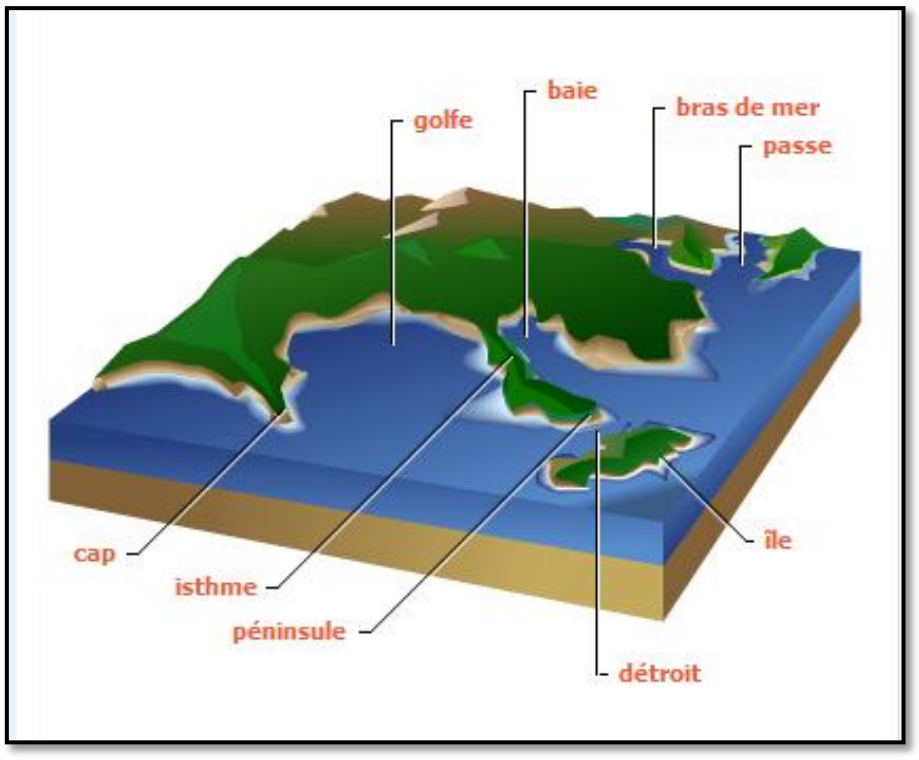

Figure n° 03 : éléments constituant un littoral
Source : encyclopédie encarta

Passe : Une passe est un large passage entre une île et un continent, une longue et étroite étendue d'eau, en général parallèle à la côte, plus large qu'un détroit, qui relie deux étendues d'eau plus importantes.

[20] Encyclopédie encarta

Ile : Une île est une terre entourée d'eau de tous côtés. Une île se distingue d'un continent par plusieurs aspects : elle est plus petite, son climat est influencé par l'océan ou la mer qui l'entoure, sa faune et sa flore sont particuliers et souvent uniques dans le monde (on parle d'espèces endémiques). Les îles sont souvent groupées en archipel.

Détroit : Un détroit est une étendue d'eau située entre deux terres rapprochées, et qui permet de faire communiquer deux étendues d'eau plus importantes. Le détroit de Gibraltar, par exemple mesure 15 km de large (entre l'Espagne et le Maroc) et fait communiqué l'océan Atlantique avec la mer Méditerranée.

Péninsule : Une péninsule est une terre entourée d'eau sur trois côtés. Cette grande presqu'île est généralement reliée au continent par une étroite bande de terre (l'isthme).

Isthme : Un isthme est une étroite bande de terre, entourée d'eau sur ses deux côtés, reliant deux terres (des terres continentales et une île). Des canaux traversent parfois les isthmes.

Cap : Un cap est une avancée de terre (depuis le continent ou depuis une île) dans la mer ou l'océan. Un cap est plus important en taille qu'une pointe. Si son relief est élevé, il est appelé promontoire. Certains caps constituent des repères importants pour la navigation, comme le cap de Bonne-Espérance (Afrique du Sud) ou le cap Horn (Chili).

1.4. Domination du littoral par l'homme :

Depuis des millénaires, la nature et la société humaine se sont mutuellement influencées, L'homme a commencé à avoir un impact sur la nature avec ses différentes activités qui sont concentré sur littoral.

1.4.1. Littoral est un espace attractif :

Il convient de bien cerner les caractéristiques suivantes :

Par l'originalité :

L'espace littoral est un milieu original, singulier. Original de leur paysage[21], donc il est naturellement Attractif où la nature occupe la place principale, car l'espace littoral est un espace de contact entre deux milieux terrestre et Maritime, entre :

[21] MOISSEC, Alain. *Les littoraux entre nature et aménagement.* Armand Colin, 2004, P92

- Un avant pays: la mer, à la nature influente par ses vagues, ses marées, ses Courants, son autre rivage.
- Un arrière-pays: tout aussi influant par sa profondeur, son développement, ses Propres dynamiques naturelles.

Par l'attractivité :

Par sa définition déjà, mais aussi pour d'autres raisons qui tiennent
A la double nature de ses composantes qui lui confèrent d'autres dynamiques[22] ;

- Ressources alimentaires
- avantages climatiques (douceur, modération, humidité)
- site favorable

1.4.2. Littoral est un espace commandé :

Les zones littorales sont des espaces particulièrement commandé pour l'homme et propice à leurs activités**.**

Le littoral est un espace attirant par sa beauté étonnante ou la nature prime, mais ou l'homme qui détermine s'il occupe, aménage, pour quelles raisons et pour quoi faire.[23]

En effet le littoral est un espace très demandé par les différentes tranches de la société dans plusieurs domaines grâce à sa situation stratégique et ses richesses naturelle.

1.4.3. Littoral est un espace aménagé et urbanisé :

La bande côtière devient la destination favorite pour l'homme où plusieurs de ses activités concentrent.

Avec les différents types d'aménagement : portuaires, industrialo- portuaires, touristiques, liés à la pêche, à l'aquaculture, expliquent l'intense activité de certaines façades maritimes.
Ces aménagements se traduisent par une forte urbanisation et s'y traduisent des volontés d'acteur[24].

- les habitants.
- Les agriculteurs.

[22] HADEF, Rachid. *QUEL PROJET URBAIN POUR UN RETOUR DE LA VILLE A LA MER ? CAS D'ETUDE : SKIKDA.* Thèse en architecture. Constantine : Université Mentouri, 2008, 356 P.
[23] Id
[24] Id

- les pécheurs.
- les écologistes.
- les touristes.
- les industriels.
- Les commerçants,
- Les marchands de tourisme.

- **Le littoral un choix pour implanter l'industrie :**

Depuis 1950, les espaces côtiers sont devenus le lieu privilégié de développement industriel. La très forte croissance des transports de matières premières, le faible coût des transports par mer et l'existence de vastes terrains bon marché en bord de mer ont créé les conditions d'un déplacement d'une grande partie de l'industrie lourde des sites continentaux vers les rivages. Ce processus, parfois appelé « descente de l'industrie sur l'eau », est illustré notamment par la création de vastes ensembles regroupant sur des milliers d'hectares activités portuaires et industrielles, et baptisés « zones industrialo-portuaires » (ZIP).

Dans les pays du tiers-monde, la plupart des industries sont au bord de la mer.[25]

1.4.4. Littoral est un espace convoité :

Les littoraux sont des espaces convoités par des agents qui sont concurrents dans l'accès à l'espace et aux ressources, et qui vivent souvent des conflits ouverts. [26]

Le littoral est victime de ses propres atouts qui permirent le développement de nombreuses activités, jusqu'au point de les compromettre et d'hypothéquer en retour certaines activités[27].

Espaces convoités, mais aussi des espaces fragiles et limités. La concentration et la concurrence des activités humaines ont provoqué des dégradations sur les écosystèmes littoraux[28]

[25] ENCYCLOPEDIE LA ROUSSE. Littoral [en ligne]. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/littoral/66298 >. [Consulté le 23 novembre 2016]

[26] Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO - IGEN). *Les Littoraux, Espaces Convoités.* 30juin 2010, Disponible sur : <http://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee/75/5/LyceeGT_Ressources_HGEC_2_Geo_09_T4LittorEspcConv_148755.pdf> [Consulté le 19 décembre 2016]

[27] ECOLOGIE ET PROGRES. *Littoral convoité et menacé.* [En ligne]. Disponible sur : <http://www.ecologie-et-progres.com/95-BERLA.htm >. [Consulté le 22 décembre 2016]

[28] ASISTANCE SCOLAIRRE. *Les littoraux : des espaces convoités.* [En ligne]. Disponible sur : <http://www.assistancescolaire.com/eleve/2nde/geographie/reviser-le-cours/les-littoraux-espaces-convoites-2_geo_07> [Consulté le 20 décembre 2016]

C'est un espace modifié, menacé : convoité, il est le lieu de nombreux enjeux où S'affrontent, où se conjuguent l'action des différents acteurs pour une artificialisation Croissante[29].

1.5. Le phénomène de littoralisation :

.

Le processus de littoralisation (glissement des populations et des activités vers les littoraux) s'est accentué au XX^{e} siècle avec l'augmentation et la mondialisation des échanges internationaux [30]

Le phénomène de littoralisation est un Processus fréquemment observé de concentration des populations et des activités humaines le long ou à proximité des littoraux.

Il est sous-tendu par deux grandes logiques d'attractivité :

- logique de l'ordre de la production matérielle qui vise à la recherche d'une efficacité économique croissante liée à la mondialisation des échanges et permise en particulier par la révolution des transports maritimes et terrestres,
- logique de récréation, de recherche d'aménités : tourisme, recherche de lieux de résidence agréables, associés ou non aux lieux de travail, etc.

L'attraction contemporaine des littoraux occupés est à l'origine d'une densification croissante des aménagements et de concurrences entre activités et acteurs et/ou usagers. Ces activités se complètent ou s'excluent.[31]

Le phénomène de littoralisation engendré par trois dimensions du littoral (paysage, ressource et interface) entraîne un taux élevé de résidences secondaires, une forte artificialisation des sols et une concentration des hommes et des activités sur le littoral. Ces concentrations d'enjeux vont engendrer un durcissement du littoral avec la multiplication des défenses de côtes[32].

[29] HADEF, Rachid. *QUEL PROJET URBAIN POUR UN RETOUR DE LA VILLE A LA MER ? CAS D'ETUDE : SKIKDA.* Thèse en architecture. Constantine : Université Mentouri, 2008, P356

[30] ASISTANCE SCOLAIRRE. *Les littoraux : des espaces convoités*. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.assistancescolaire.com/eleve/2nde/geographie/reviser-le-cours/les-littoraux-espaces-convoites-2_geo_07> [Consulté le 20 décembre 2016]

[31] GEO CONFLUENCES. *Littoralisation*. [En ligne]. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/littoralisation-ou-maritimisation>[Consulté le 20 décembre 2016]

[32] LOUVEAU, Clément. Mémoire Sciences Pour l'Environnement - Spécialité Géographie Appliquée à la Gestion des Littorales université de la rochelle 01/06/2015

1.6. Le Paysage côtier :

Le littoral « paysage » est devenu une aménité paysagère à partir du XIXe siècle, après avoir été longtemps un espace répulsif[33].

Le courant du romantisme à la fin du XIXe va idéaliser le paysage marin. Une approche historique montre alors un changement de regard sur le littoral[34], l'homme passant de la crainte à l'attirance. Cette attirance pour le paysage littoral va entraîner une mise en valeur progressive, dynamisée par la démocratisation des congés payés durant la première moitié du XXème siècle.

En parallèle, l'invention du tourisme va contribuer au mouvement de littoralisation en tant que « système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent de la recréation des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien »[35].

2. Le tourisme en zone côtière :

Le tourisme en zone côtière est très dépendant des éléments naturels (climat, Paysages, écosystèmes) et culturels (patrimoine historique et culturel, artisanat, Traditions, etc.).[36]

Donc le tourisme en zone côtière s'appuie sur une combinaison unique de ressources, Permise par l'interface entre la terre et la mer, où on trouve des atouts comme L'eau, les plages, la beauté des paysages, la richesse de la biodiversité terrestre Et marine, avec un patrimoine culturel et historique varié.

Les zones littorales attirantes par la beauté étonnante de leurs paysages et par un climat Généralement clément, demeurent une destination favorite pour les touristes de différente Tranche d'âge. Le littoral est riche en paysages exceptionnels qui en font un atout touristique.

Le tourisme en zone côtière propose des Activités variées, à la fois sur la côte et dans les eaux côtières, ce qui amène à Développer des commodités touristiques (hôtels, stations balnéaires, résidences Secondaires, restaurants, etc.) et les infrastructures

[33] CORBIN Alain. 1988. Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage (1750-1840). Paris, Flammarion
[34] LEVY Jacques et LUSSAULT Michel. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 2013. 127 p.
[35] Id
[36] Programme des Nations Unies pour l'Environnement. *Pour un tourisme côtier durable Une approche intégrée de planification et de gestion*.

inhérentes (ports, ports de Plaisance, magasins de pêche et de plongée, et autres équipements).[37]

2.1. Aperçue sur le tourisme en zone côtière :

Les origines du tourisme en zone côtière remontent à l'époque grecque et Romain les prémices du tourisme ont vu le jour. Les Grecs fréquentaient déjà le bord de la mer.
Les riches d'entre eux possédaient déjà une résidence de vacances sur la mer, une sorte de résidence secondaire.

2.2. Tourisme littoral :

Le tourisme littoral considéré comme la forme la plus répandue dans le monde, il s'agit de passer des vacances au bord de la mer et de profiter de la plage ,de la cote et du soleil.

La fonction touristique dispose de nombreux atouts. La côte, la plage, la mer et le soleil sont des attraits indéniables qui favorisent la zone pour les touristes.

La France utilise le terme ''tourisme littoral'' pour ne pas inclure seulement les stations Balnéaires [38]

Le tourisme balnéaire est en expansion constante et importante depuis les années 1960 environ. Environ 45 % des touristes dans le monde séjournent sur le littoral méditerranéen.[39]

Les statistiques de l'OMT montrent que 12 des 15 pays en tête des destinations mondiale en 2000 étaient des pays bordant un littoral, d'après l'OMT 63% des vacanciers européens préfèrent le littoral comme destination contre 25% préférant les villes.

2.3. Forme de tourisme sur littorale :

Il existe plusieurs formes de tourisme sur les zones côtières, dont on trouve :

2.3.1. Pôle de santé, nutrition, balnéothérapie :

Les bienfaits de la mer sont de plus en plus recherchés par une clientèle qui se tourne vers de nouvelles formes de soins plus naturels.

[37] Programme des Nations Unies pour l'Environnement. *Pour un tourisme côtier durable Une approche intégrée de planification et de gestion*.
[38] MESSAOUDI, Fatma. *Impact de l'attractivité du tourisme balnéaire sur le développement urbain du littoral de la wilaya de Tizi-Ouzou (cas de la daïra de tigzirt).* Architecture. Tizi-Ouzou, Université Mouloud Mammeri, 2011.P11
[39] ENCYCLOPEDIE LA ROUSSE. Littoral [en ligne]. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/littoral/66298 >. [Consulté le 29 novembre 2016]

La constitution d'un pôle économique « santé, nutrition, balnéothérapie » est un axe important de diversification ou des industries, et des laboratoires peuvent émerger en matière de produits de la mer utilisés pour la pharmacie et le cosmétique, et plus largement, le poisson est associé à une notion de qualité alimentaire et nutritionnelle.

2.3.2. L'activité de plaisance et sports nautique :

La plaisance connaît une croissance constante et représente un secteur économique à part entière. Avec plusieurs activités au niveau les ports de plaisance dont trouvent les sports nautiques comme le kayak, la plongée, voile, ski nautique, la pêche…etc.

2.3.3. Tourisme balnéaire :

Le tourisme balnéaire constitue la première forme touristique apparue et la forme de tourisme la plus répandue dans le monde. La cote, la plage, la mer et le soleil sont des attraits indéniables pour les touristes.
Est une forme de tourisme liée à la plage, ayant pour destination les vacances au bord de la mer.

2.3.4. L'activité touristique :

Le développement d'une quelconque activité touristique restera bien évidemment corollaire à l'avènement d'une culture du tourisme qui sera déclenchée par une volonté politique réelle et s'inscrit dans une vision globale intégrant à la fois durabilité, valorisation des potentialités de la région, et métropolisation en termes de projets.

Conclusion :

Le littoral est la bande de terre constituant la zone comprise entre une étendue maritime et la terre ferme, qui est considéré comme un lieu de grandes diversités biologiques et paysagères. C'est un espace attractif et il peut s'étendre sur plusieurs dimensions.

Le littoral se compose de deux types : chaque type se caractérise par une certaine particularité. On a les côtes meubles qui sont les plus attractifs (plages, lagune et estuaire) et on trouve les côtes rocheuses (les falaises et récifs coralliens).

L'être humain préfère vivre dans des régions côtières pour plusieurs raisons : climat, ressources alimentaires, et richesse naturelle.

Le glissement de la population vers les zones côtières a causé une accélération de l'urbanisation (littoralisation).

Les régions côtières attirent l'être humain par leur nature originale où la fonction touristique est le type d'occupation principale de l'espace littoral.

Les littoraux sont largement caractérisés par la concentration des hommes et des activités sur un espace restreint.

Ce chapitre a abordé une approche théorique où on a traité les différents concepts et termes relatifs au tourisme en zone côtière qui ils seront utiles dans notre travail.

CHAPITRE 02 :
L’urbanisme côtier et l’urbanisation non planifiée

Introduction :

Le littoral est un lieu de grande diversité biologique et paysagère, plus que tout autre espace du notre planète, est un espace commandé et convoité. Le littoral tendent à s'artificialisé et il est soumis à de fortes pressions et une distribution anarchique de l'urbanisation.

Ce chapitre est structuré en deux sections. La première section de ce chapitre se fixe comme objectif de cerner le phénomène de l'urbanisation et l'urbanisation non planifiée puis de connaitre en premier lieu les différentes formes de dégradations de l'environnement touristiques dans les zones côtiers engendrés par ses phénomènes.

Pour qu'on puisse arriver à identifier les différentes formes de dégradations de l'environnement touristiques, il faut définir la notion d'urbanisation non planifiée et les principaux facteurs qui nourrissent cette dernière.

1. Phénomène de l'urbanisation :

1.1. Définitions :

L'urbanisation peut être entendue comme le processus de création des espaces urbains et son résultat. Mais on gagne à en avoir une acception plus large, celle de l'artificialisation. Elle correspond alors à une modification radicale de l'environnement, dans ses formes visibles et ses composantes physiques, chimiques et biologiques[1].

L'urbanisation est un phénomène démographique se traduisant par une tendance à la concentration de la population dans les villes. Les seuils qui séparent le monde urbain du monde rural varient très sensiblement au niveau planétaire : l'annuaire de l'ONU recense en effet une centaine de définitions différentes de la population urbaine. Tandis que la France, l'Allemagne ou Cuba définissent la ville en retenant le seuil de 2 000 habitants agglomérés, les États-Unis et le Mexique ont opté pour celui de 2 500 habitants. La barre est parfois fixée plus bas : 200 habitants agglomérés suffisent en Suède pour parler d'unité urbaine et 1 000 au Canada. À l'inverse, il faut 5 000 habitants en Inde, en Autriche ou au Cameroun, 10 000 habitants au Portugal ou en Jordanie, 40 000 habitants en Corée du Sud et 50 000 habitants au Japon. La définition quantitative de la ville a donc ses limites et requiert des critères moins formels[2].

1.2. La Croissance urbaine :

La croissance urbaine peut se définir comme étant un processus d'accroissement démographique (croissance de la population urbaine) et/ou spatiale (extension, étalement...) des unités urbaines. Certains associent au concept de croissance urbaine des aspects économiques ou des fonctions spécifiques définies par le type de services. Les travaux de l'ONS ont toujours porté sur l'étude de la croissance de la population ainsi que la croissance du nombre d'agglomération sans aborder les aspects économiques[3].

[1] SAMUEL, Robert. *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et car-topographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant*. Géographie. Nice : Université Nice Sophia Antipolis, 2009, 450 P.

2 ENCYCLOPEDIE LA ROUSSE. Urbanisation [en ligne]. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/urbanisation/100334 >. [Consulté le 30novembre 2016]

[3]Office national des statistique. *Armature urbaine*. Collections statistiques N° 163/2011, Série S : statistique sociale, 2008, 80 P.

1.3. Dimensions de la croissance urbaine :

1.3.1. Croissance démographique :

Partout dans le monde, la population n'a pas arrêté à se développer malgré les taux de mortalité et les guerres qu'a connues le monde[4].

Donc on peut dire que la croissance démographique s'explique comme l'évolution de la population dans l'espace et avec le temps.

Deux tiers de la population urbaine mondiale se concentre dans les pays en développement, et c'est dans ces pays que la croissance urbaine et la plus forte en raison de l'exode rurale[5], cette croissance et plus faible dans les pays développés exemple: USA, France, car 80% de la population vit déjà en ville[6].

1.3.2. La croissance économique :

La croissance économique signifie l'augmentation de productivité d'un pays, elle est parmi les critères qui évaluent sa croissance urbaine. La relation entre la ville et la croissance économique reviens au principe cause et conséquence, qui aboutit, par l'expérience de plusieurs chercheurs à définir la ville comme moteur de la croissance urbaine[7].

Il existe une relation fondamentale entre croissance économique et urbanisation, car celle-là génère un revenu qui profite surtout à la ville[8].

Donc les villes sont des conditions essentielles de développement, qui liée à la productivité, dont aucun pays n'as réussi à s'enrichir et à s'urbanisé sans un développement économique.

1.3.3. La croissance spatiale :

La croissance démographique est génératrice de la croissance urbaine, qui nécessite de plus en plus une consommation de l'espace pour grandir, et pour abriter et fournir les lieux de travail pour cette population.

---

[4]RALLU, Jaque. *les Interactions Entre Croissance Démographique et Urbanistique*. Institue Démographique, Paris, 1993, 17P.
[5]ALLIX, G. *Urbanisation Galopant, le monde.* 2008, 1 P.
[6]PISON, G. *Les Plus Grandes Villes seront au Sud Demain», L'avenir démographique des pays du Sud*. Vol, 2008. 59 P.869 –891. https://www.cairn.info/revue-economique-2008-5-page-869.htm. [Consulté le 12decembre2016]
[7] POLESE, Mario. *le rôle des villes dans le développement économique: un autre regard*. Institut National de la Recherche Scientifique Centre -Urbanisation Culture Société, 2010, P 8.
[8] http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/urbanisation/100334

L'élargissement spatial ce qu'on peut l'appeler aussi un étalement urbain, l'extension revient à une consommation de foncier et de terrains, surtout les terrains agricoles, ainsi que l'artificialisation des paysages naturels.

2. phénomène de l'urbanisation non planifiée :

2.1. L'urbanisation non planifiée, informelle ou spontanée :

Le terme non planifié ou informel signifie l'absence d'une organisation d'un plan général avant de lancer un programme.

Le terme d'urbanisation spontané regroupe des réalités différentes selon les territoires et le Contexte dans lequel il est employé. L'urbanisation spontanée est principalement utilisée pour caractériser le développement urbain des villes ou pour décrire l'histoire de la formation des cités. Il est également employé pour qualifier une forme d'urbanisation illégale complexe : celle des quartiers d'habitat spontané[9].

Les occupations informelles en milieu urbain sont un phénomène mondial mais elles marquent aujourd'hui surtout profondément l'espace des villes des pays en développement. Elles abritent les différentes formes d'habitation qui correspondent Aux possibilités des ménages à bas revenus qui ne peuvent accéder aux offres du marché formel. Ces occupations ont des formes et des dénominations qui varient d'un pays à l'autre, voire d'une ville à l'autre au sein d'un même pays (bidonville, taudis, favela, cortiço, slum, squat, shanty-town, kampung, invasion, etc.) mais correspondent toutes aux mêmes conditions de précarité de l'habitation (du point de vue de l'accès au sol, des matériaux, des équipements)[10].

La notion d'habitat informel décrit les formes d'habitat illégal édifié en dur sur des parcelles achetées par les ménages. Cette notion n'écarte pas celle relative à l'habitat spontané qui décrit la totalité du phénomène. Ces habitat se concentre dans des zones à faible valeur urbaine, L'habitat informel et spontané correspond aux quartiers périphériques entiers édifiés sans autorisation et souvent dans des zones périphériques des

[9]MILLET, Audrey. *La définition des quartiers d'habitat spontané de la zone dite des 50 Pas Géométriques : support pour un concept et une procédure de Résorption de l'Habitat Spontané en Guadeloupe*. Thèse en Aménagement de territoire. Tours : Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours, Septembre 2006, 101 P.

[10]CUNHA BORGES RALID GARKAVIJ, Renata. *Politiques de logement et modes de gestion Urbaine face à l'habitat précaire : Regards croisés sur Brasilia et Paris*. Thèse en géographie/spécialité : Aménagement, urbanisme, dynamique des espaces. Paris : Université paris-Sorbonne, 27mars2014.

grandes villes où les opportunités foncières permettent aux ménages d'acquérir des parcelles de terrain dans des zones non équipées ou sous-équipés.[11]

Les activités informelles participent pour une large part à la production Des espaces urbains, avec plusieurs dénominations: habitat précaire, spontané, informels. La diversité de ces dénominations reflète la difficulté à définir ces espaces urbains. L'apparition de ces espaces s'est faite en dehors du contexte institutionnel et légal qui encadre les activités d'aménagement urbain, de construction ou d'urbanisme : insuffisance des services de base ou de la qualité de la construction (par rapport à une norme), espaces non reconnus par les autorités (conçus hors de la sphère institutionnelle), insécurité de la tenure (non consolidée par des titres légaux). Ils suggèrent ainsi que leurs bâtisseurs ont contourné, évité ou détourné les contraintes du contexte formel.[12]

2.2. La notion de l'habitat :

2.2.1. Étymologie du mot habitat :

Le mot 'habitat' vient du latin 'habitus', habitude et implique l'idée d'une certaine permanence, d'un lieu nécessitant le temps pour y avoir des habitudes.[13]

2.2.2. Définition de l'habitat :

L'habitat est un besoin naturel pour l'homme et un abri pour se réfugier et répondre à ses besoins physiques.

Le concept d'habitat comme étant l'aménagement et la disposition des espaces ou les individus et les groupes où ils vivent. Il est le résultat de la participation de différents acteurs qui sont les politiciens, les économistes et les particuliers.[14]Et aussi les géographes définissant l'habitat comme un mode de peuplement par l'homme des lieux où il vit : habitat urbain ou rural[15].

[11]KAHLOUN, Hatem. Ministère de l'Equipement de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable en Tunisie, pour une nouvelle stratégie de l'habitat diagnostic et recommandation octobre 2014
[12]CLERC, Valérie. Du formel a l'informel dans la fabrique de la ville, Politiques foncières et marches immobiliers à Phnom Penh. Revue Espaces et sociétés (Paris, France), 2010, p2. < https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00551681 > [consulter le 04 janvier 2017]
[13] AVIOTTI Audrey, *Réduire la vulnérabilité de l'habitat individuel face à l'inondation*, Elodie Lavoisier, Paris, 2014, 230P
[14]ID
[15] OMARI Assia. *L'approche ontologique de concept de 'l'habiter' et le processus de production de cas de programmes de logements collectif à Sétif*. Thèse en architecture. Sétif : Université Ferhat Abbas ,2012.

2.3. Le secteur informel :

Le terme « informalité » soulève les mêmes problèmes de définition lorsqu'il est appliqué aux activités économiques et à l'emploi qu'en matière d'établissements humains : il est défini négativement. Ses principales caractéristiques sont connues, mais dans de nombreuses situations, la frontière entre le formel et l'informel reste flou[16] .

De façon générale, l'informel est considéré comme un secteur « passif » mais s'exerçant dans l'illégalité parce que non enregistrées (l'unité elle-même ou les travailleurs) souvent par défaut ou incapacité des systèmes administratifs activités du secteur informel se distinguent, donc de celles du secteur formel principalement par une absence de contrôle par l'Etat[17].

Souvent le secteur informel constitue un « point d'entrée », dans les villes, des migrants qui quittent les campagnes avec l'espoir d'avoir un revenu urbain supérieur à celui qu'ils obtiendraient dans le secteur agricole rural. Ne pouvant immédiatement trouver un emploi ou un logement dans le secteur formel urbain, ces migrants mènent des activités informelles et se logent de la même manière, celles-ci apparaissant comme une solution d'attente, et donc provisoire[18].

2.4. Les invariants de l'habitat non planifié : Recherche d'une terminologie opératoire :

L'urbanisation spontané désigne une diverses de formes d'expression. Leur différenciation pourrait se faire sur la base de plusieurs indicateurs : le statut foncier, des matériaux de construction utilisés, de l'organisation du tissu urbain, la position dans l'agglomération.[19]

2.4.1. L'habitat informel :

Peut être synonyme d'habitat illégal et/ou d'habitat spontané. La notion d'habitat informel stricto sensu recouvre un éventail d'occupation résidentielle qui peut aller de

[16] DURANT Lasserve et Tribillon. *Quelles réponses à l'illégalité des quartiers dans les villes en développement*. International Workshop ESF/ N-AERUS: Coping with informality and illegality in human settlements in developing cities –ESF (European Sciences Foundation), Brussels,
23-26 mai 2001, p. 13-26.
[17]CHAMES, J. *In Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*. USSAULT M, Ed. Belin, Paris, 2003. p 101
[18]SERRAB MOSSENEF, Chahrazad. *RESORPTION DE L'HABITAT PRECAIRE DANS L'AGGLOMERATION D'ANNABA (ALGERIE). INTEGRATION OU EPREUVE DE L'EXCLUSION?*. Thèse en urbanisme. Constantine : Université Mentouri. 317 P.
[19]Id

villas luxueuses à l'abri le plus précaire, c'est tout simplement une production de logement en dehors de tout cadre réglementaire[20].

2.4.2. L'habitat non réglementaire/illégal (ou irrégulier) :

Est égal à l'absence de procédure légale (et non pas de pauvreté des matériaux de construction) dans l'acte de construire et assez souvent, dans celui d'occuper le terrain, on dénomme aussi d'habitat spontané ou informel. Le terme de « quartier irrégulier » recouvre une très grande diversité de situations locales, mais leur point commun est l'absence de sécurité foncière[21].

2.4.3. L'habitat spontané (clandestin, non planifié) :

Nommé ainsi parce que édifié de façon autonome par ses habitants et produit par l'invasion de terrains publics ou privés. D'où le sentiment d'une apparition spontané et non pas planifiée par les autorités concernées.

Depuis les années 80, la terminologie la plus utilisée dans la littérature, surtout francophone, est celle de quartiers ou d'urbanisation spontanée ou encore informelle. Le terme de spontané est intéressant en ce qu'il rappelle l'absence de contrainte étatique dans la fabrication de cet habitat (Hafiane A, 1989, p98). En revanche, le terme « spontané » est aussi trop souvent associé à l'idée d'une profonde désorganisation urbaine, correspondant à une des définitions du Larousse : « qui se fait, s'exprime directement, sans réflexion ni calcul », alors que tout groupement humain génère ses propres règles, ce qui vaut aussi pour la disposition spatiale.

2.5. Développement des quartiers informel :

Les quartiers informels se développent quand l'urbanisme planifie et règlemente l'espace à bâtir et la construction de façon insuffisante ou inadéquate, quand le marché formel ne propose pas de logement bon marché, quand l'État n'offre pas d'alternative pour l'accès au logement des pauvres. Le propos ici n'est pas de montrer l'impuissance des autorités à éviter ou à endiguer le développement de la ville informelle, ni de confirmer l'impact du retrait de l'État sur le développement de ces quartiers (UN-Habitat 2003), mais d'identifier différentes facettes du rôle, direct ou indirect, des politiques publiques (foncières, d'urbanisme et d'habitat entre autres) dans la formation des quartiers informels

[20]SEMMOUD, Nora. *Habiter et types d'habitat à Alger*. Revue de sciences sociales au Sud, Presses de Sciences Po (PFNSP), 2007, pp. 163-180. Disponible sur :<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00987268>[consulter le 012 janvier 2017]

[21]DURANT Lasserve et Tribillon. *Quelles réponses à l'illégalité des quartiers dans les villes en développement*. International Workshop ESF/ N-AERUS: Coping with informality and illegality in human settlements in developing cities –ESF (European Sciences Foundation), Brussels, 23-26 mai 2001, p. 13-26.

et de mettre en lumière les mécanismes par lesquels elles contribuent, « de l'extérieur », à leur production.

2.6. Principaux types d'irrégularités dans l'urbanisation non planifié :

On 'a trois types selon Valérie Clerc[22] :

1. Les infractions aux règles de la construction existent de façon diffuse dans Les villes (L'irrégularité vis-à-vis des règles de la construction).
2. L'irrégularité vis-à-vis des règles d'urbanisme et leurs spécifique (les occupants ont la propriété du terrain, mais n'avaient pas le droit d'y bâtir) (L'irrégularité vis-à-vis des règles de l'urbanisme)
3. L'occupation de terrains d'autrui et lotissements irréguliers (L'illégalité vis-à-vis du droit de la propriété : squat de terrains),

2.7. Des problèmes urbains typiquement méditerranéens :

Il existe plusieurs types en méditerranée [23]:

2.7.1. Une ville parasite :

Les villes méditerranéennes, n'ont pas connu de révolution industrielle comme dans le Nord, la bourgeoisie n'est pas devenue commerçante et industrielle, elle est restée foncière, vivant de la rente pesant lourdement sur les campagnes et sur leurs développements.

2.7.2. La ville macrocéphale :

Le réseau urbain des villes méditerranéennes est souvent mal hiérarchise et malgré des dissociations fonctionnelles qui ne forment qu'une seule conurbation.

2.7.3. La ville en désordre :

Le désordre urbanistique est aussi une image type des difficultés urbaines, ce désordre est de deux types :

a) <u>Désordre hérité :</u>

[22]CLERC, Valérie. Du formel a l'informel dans la fabrique de la ville, Politiques foncières et marches immobiliers à Phnom Penh. Revue Espaces et sociétés (Paris, France), 2010, p3. Disponible sur :< https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00551681 >[consulter le 04 janvier 2017]
[23]HADEF, Rachid. *QUEL PROJET URBAIN POUR UN RETOUR DE LA VILLE A LA MER ? CAS D'ETUDE : SKIKDA.* Thèse en architecture. Constantine : Université Mentouri, 2008, P356

Souvent du bâti ancien surtout au regard des conditions de l'urbanisme moderne (le caractère sinueux du réseau viaire), la largeur des voies.

b) Désordre créée :

Crée souvent par la croissance de la ville, qui est mal contrôlée et prend souvent la forme d'un urbanisme illégal au nord comme au sud ou l'émergence d'un bâti illégal dans les villes

Reflet d'un état en retrait, ce désordre urbanistique est une solution urbaine à la forte émigration des campagnes méditerranéennes (anciennes ou actuelles), et reflète l'absence généralisée de politique de logement.

2.7.4. La ville informelle :

Le rôle important des pratiques informelles contribue à l'image type de la ville méditerranéenne.

Les petits entrepreneurs ne sont inscrit sur aucun registre, et/ou ne paient pas de taxes et recourent à une main d'œuvre par les réseaux de connaissance, non inscrite, les conditions de travail, sont difficiles.

3. l'urbanisation dans les zones côtières :

3.1. Les villes côtières :

Ce sont des villes qui ont une baie directe sur la mer, et se présente comme espace de rencontre entre deux entités terrestre et maritime[24]

Les villes côtières sont des villes qui s'installent le long de littoral avec ses atouts naturels, et représente un meilleur exemple pour la concentration de l'urbanisation et pour son extension.

3.2. Les moteurs principaux de l'urbanisation côtière :

Pendant très longtemps, la plupart des implantations humaines sur les rivages des mers ont répondu à des nécessités d'ordres économique, logistique et militaire.

Les ports (de pêche, de commerce, militaires), les chantiers navals et les arsenaux ont été les principaux moteurs du développement urbain et de l'artificialisation du littoral.

[24] DUCRUET, C. *Les Villes-Ports, Laboratoire de la Mondialisation*. Université havre, 2004, p1.

Les installations concernaient des sites choisis pour leurs caractéristiques pratiques et ne présentaient pas d'extensions spatiales démesurées. De nos jours, le développement des transports maritimes et les implantations industrielles portuaires restent un facteur de l'artificialisation des espaces côtiers[25].

3.3. L'artificialisation des littoraux : Le cas de la zone méditerranéenne :

L'artificialisation des littoraux est un phénomène mondial. Les zones côtières sont soumises à des fortes pressions d'urbanisation. Cette artificialisation se poursuit partout à un rythme remarqué, plus que tout autre espace du notre planète.

Le bassin méditerranéen est un berceau de civilisations où la mer et les littoraux ont très tôt joué un rôle essentiel dans le développement et l'organisation des sociétés. De nos jours, la Méditerranée est un espace de référence où la vie des territoires est très largement centrée sur les côtes.

L'artificialisation y est en effet très marquée, du fait d'une très forte littoralisation des hommes et des activités. Dans une très large mesure, le littoral subit de plein fouet le phénomène de l'étalement urbain : « *Partout dans les pays méditerranéens, les agglomérations urbaines, qui étaient autrefois compactes, se déploient en tâche d'huile, en forme tentaculaire ou le long des littoraux* » (Benoit et Comeau).

En maints endroits, les littoraux ont atteint un stade de saturation entraînant un redéploiement de la croissance démographique vers l'intérieur, sans que jamais ne soit mis en cause le dynamisme des zones côtières elles-mêmes[26].

[25] SAMUEL, Robert. *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et cartopographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant*. Géographie. Nice : Université Nice Sophia Antipolis, 2009, 450 P.

[26] SAMUEL, Robert. *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et cartopographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant*. Géographie. Nice : Université Nice Sophia Antipolis, 2009, 450 P.

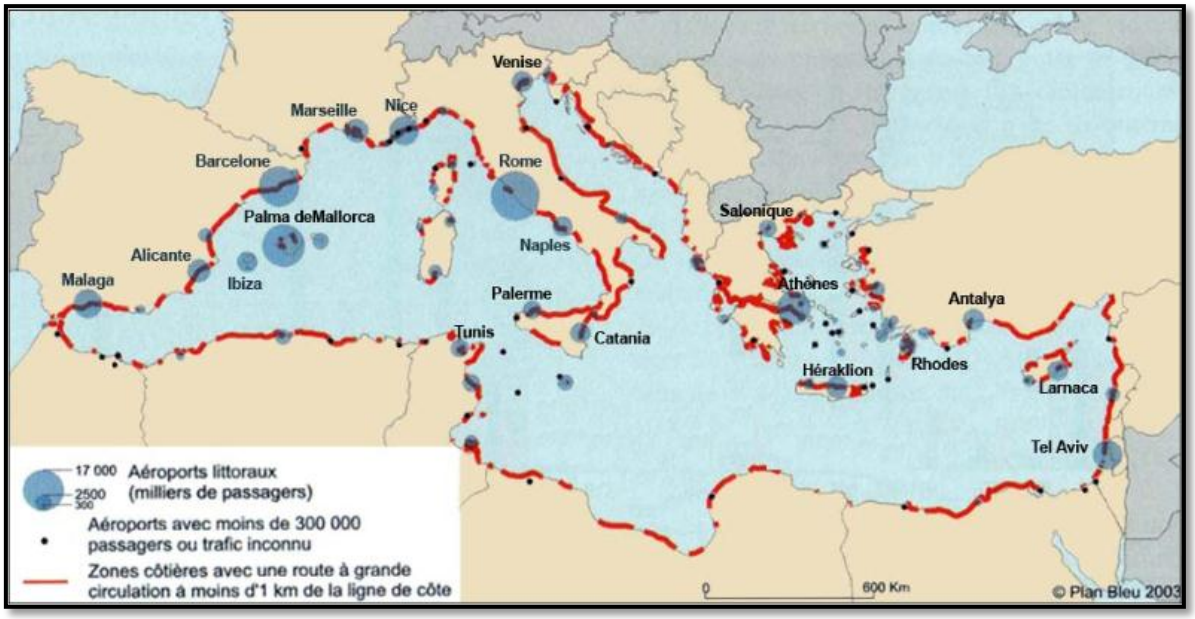

Carte n°01 : Infrastructures routières et aéroportuaires sur le littoral méditerranéen
Source : Benoit et Comeau, 2004

3.4. L'impact de l'urbanisation sur l'environnement touristique dans les zones côtières :

Le littoral, c'est la destination le plus préférer pour les êtres humaines, par ce qu'il offre une grande diversité biologique et paysagère.

Si l'urbanisation peut nuire et dégrader l'environnement touristique dans les zones côtières, c'est parce qu'elle surexploite les ressources naturelles (extraction du sable, érosion des plages, des dunes et des sols, dégradation des paysages naturel et des espaces agricoles, porte atteinte à la végétation), cette exploitation peut engendrer d'autres risques sur notre environnement (atteinte à la santé, pollution atmosphérique, pollution hydrique, pollution sonore, érosion, inondations, etc.).

3.5. Les effets de l'urbanisation sur l'environnement touristiques dans les zones côtières :

Les différentes pressions d'urbanisation dans les zones côtières ont des effets négatifs multiples sur l'environnement touristique dans les zones côtières. Les impacts peuvent être regroupés en deux grandes catégories la destruction des milieux et dégradation des paysages.

3.5.1. Destruction des milieux :

Le littoral figure parmi les endroits les plus riches de la planète. L'interface naturelle terre-mer est constituée des espaces spécifiques, de la géomorphologie de la cote, du relief, des zones climatiques, des embouchures de cours d'eau, de la biogéographie des régions intérieures, des courants côtiers, etc. les écosystèmes littoraux ont une extension

spatiale limitée. L'urbanisation qui constitue par conséquent une transformation destructrice du milieu, présentant comme suit:

3.5.1.1 Empiétements sur l'espace marin littoral :

L'extension de l'urbanisation sur l'espace marin littoral renvoi par conséquence une perturbation et détérioration des fondes marins (suppression des plages).

Un des effets les plus considérables de l'artificialisation consiste en l'éradication pure et simple de l'espace marin littoral. Cette situation est le fait d'aménagements qui visent à étendre l'espace terrestre utile, soit par remblais, soit par poldérisation. Ces travaux servent aussi bien l'économie résidentielle et touristique, que les activités industrialo-portuaires et logistiques. Ils sont aussi le fait d'installations de lutte contre l'érosion côtière, implantés sur le trait de côte ou en mer. La destruction du milieu est alors irréversible puisque la mer recule et que les petits fonds disparaissent définitivement.

Cette atteinte au milieu littoral est de très loin beaucoup plus agressive que les pollutions accidentelles dont il est pourtant fait grand cas lorsqu'elles surviennent[27].

On constate que l'extension sur l'espace marin littoral est une forme de dégradation, engendrant un autre problème qui touche le plan visuelle.

3.5.1.2. Destruction des milieux terrestres littoraux :

Les zones côtières consistent les milieux les plus convoités de la planète, ce sont des espaces fragiles et limités, ces espaces connaissant une forte dégradation environnementale par l'urbanisation.

Sur la partie terrestre du littoral, les destructions du milieu résultent d'actions planifiées ou des effets secondaires d'aménagements réalisés. Les milieux touchés sont d'une grande diversité : zones humides, dunes, landes, garrigues et maquis, forêts, mais aussi plages, dunes et lido… Parmi eux, les zones humides comptent parmi les plus riches et les plus sensibles.

Qu'il s'agisse d'estuaires, de deltas, de marais maritimes, de mangroves ou de lagunes, ces espaces abritent une importante biodiversité animale et végétale. Ils ont pourtant payé un lourd tribut à l'urbanisation et aux développements industrialo-portuaires : marais asséchés ou comblés, estuaires dragués et canalisés, lits majeurs de fleuves rétrécis voire recouverts à proximité de leur embouchure, etc.

[27] SAMUEL, Robert. *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et cartopographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant*. Géographie. Nice : Université Nice Sophia Antipolis, 2009, 450 P.

Ces milieux présentent en effet des avantages en matière de proximité de la mer, de topographie plane, de relatives facilités de transformation et de viabilisation, par comparaison aux empiétements sur le domaine marin par exemple. Cependant, tous les types de milieux terrestres côtiers peuvent subir l'artificialisation. Sans doute inégaux quant à leur intérêt patrimonial, ces différents espaces « naturels » sont menacés partout. D'une façon générale, ils subissent deux impacts principaux : leur destruction pure et simple ou leur fragmentation qui conduit à leur fragilisation[28].

3.5.2. Transformation des paysages :

L'urbanisation des zones côtières a provoqué une défiguration de paysage urbain et naturel.

3.5.2.1. Périurbanisation, uniformisation :

Partout, dans le monde, l'artificialisation de zones côtières est caractérisé par un rythme remarqué par rapport au reste des milieux terrestres. Ce phénomène est la cause de saturation et de congestion des littoraux, qui renvoi par conséquence une transformation des espaces urbains.

Le mitage des espaces agricoles et forestiers et surtout l'étalement urbain conduit à l'uniformisation des côtes, où se développe une sorte de paysage périurbain universel. Partout, les noyaux principaux de cette urbanisation (ports, stations balnéaires et villes côtières) tendent à se ressembler et à ne plus guère se distinguer spatialement les uns des autres. Le paysage côtier est ici atteint dans sa diversité, puisque le caractère urbain des lieux domine la scène[29].

On constate que l'urbanisation est une forme de défiguration de paysage urbain. Cette défiguration influe aussi le paysage naturel.

3.5.2.2. Recul des composantes identitaires des paysages côtiers :

Les côtes sont à peu perdues son identité paysagère par l'urbanisation, dont parmi les moteurs principaux sont le développement de l'économie résidentielle et touristique. Dans des contextes varies, à partir des agglomérations existantes ou non, des zones d'habitat, des zones de loisir etc.

L'originalité des paysages côtiers repose en effet sur des composantes qui ne se trouvent qu'en zone littorale et qui sont le reflet des genres de vie et des traditions des

[29] SAMUEL, Robert. *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et cartographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant*. Géographie. Nice : Université Nice Sophia Antipolis, 2009, 450 P.

zones côtières. Tous les espaces façonnés par les activités humaines ayant de près ou de loin un rapport avec la mer. Leur recul traduit le déclin d'activités originales et traditionnelles et, par conséquent, la disparition des paysages qu'elles produisent. On assiste ainsi à la transcription spatiale et paysagère de la déstructuration des sociétés littorales, d'autant plus marquée que l'artificialisation des côtes par le tourisme et l'économie résidentielle s'effectue sur un court espace de temps. Sur plusieurs façades littorales devenues hauts lieux du tourisme balnéaire, le paysage s'est donc uniformisé et ne comprend guère d'autres facettes que celles produites par l'urbanisme résidentiel, le tourisme, les activités de service et de loisir[30].

Conclusion :

Ce que nous pouvons retenir comme synthèse de ce chapitre, d'une part, l'artificialisation est un phénomène de consommation et de dégradation des espaces qui se traduit par une modification radicale du littoral dans ses composantes physiques et ses formes visible (Dégradation des milieux, transformation des paysages).

La volonté de profiter de l'environnement et du paysage en zones côtières a conduit l'être humain à construire dans cette zone.

La littoralisation correspond alors à un modèle spatial qui se traduit par la densification de zones côtières et la dégradation des milieux naturels littoraux.

Les côtes ont peu à peu perdues leur identité paysagère par l'urbanisation. Le littoral se caractérise par une beauté sublime mais l'urbanisation non planifiée de cet espace a troublé sa beauté paysagère et évoqué une pollution visuelle et olfactive intense.

L'artificialisation de l'espace littoral touche toutes les côtes. Les milieux touchés par l'urbanisation sont d'une grande diversité : zones humides, forêts, ainsi les plages.

Les zones côtières fait partie des milieux les plus riches du globe ce qui pousse l'être humain de s'installer au milieu de ses endroits, pour pratiquer ses différentes activités, non seulement que cette disposition a provoqué une artificialisation et une défiguration de l'ensemble de l'écosystème avec tous ses composants: zones humides, dunes, forêts, plages, fleuves, mais aussi l'installation anarchique et illicite non contrôlé et non harmonieuse des constructions, a évoqué ainsi une modification radical du milieu dans ses forme visible.

[30] SAMUEL, Robert. *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et cartographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant*. Géographie. Nice : Université Nice Sophia Antipolis, 2009, 450 P.

CHAPITRE 03 : Instruments d’aménagements et de protection du littoral

Introduction :

Ces dernières décennies, la dynamique de l'urbanisation sur littoral est très accélérer. Cette dernière est créatrice de multiples formes de dégradation du littoral comme on a déjà motionné dans le chapitre précédent.

Après l'identification de différentes formes de dégradation de l'environnement touristique causé par l'urbanisation non planifié dans les zones côtières. Ce chapitre a pour objectif de connaitre l'ensemble de dispositifs législatifs et réglementaires et des instruments d'urbanisme qui paraitre utile pour la protection de littoral.

1. Le littoral un espace doit être protégé :

Le littoral figure parmi les endroits les plus riches de la planète, il constitue des espaces à la fois stratégiques, touristiques et sensibles pour la conservation. Donc il est nécessaire de protéger le littoral à fin de garder ses caractéristiques paysagers, patrimoniaux, culturels…etc., et pour conserver ses richesses naturel a la génération future.

Il faut protéger le littoral car il consiste d'un espace très commandé qui se caractérise par une grande diversité (mer, plages, falaise, zones humides, dunes…etc.).

2. Les différents instruments d'aménagements et de protection du littoral en Algérie :

2.1. Cadre juridique de protection du littoral au niveau international :

L'Algérie a adhéré à la convention de Barcelone de 1976 en Janvier 1980. Le protocole relatif à la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique ratifié en 1982 est entré en vigueur en 1983.

L'adoption, le 3 Avril 1982 à Gènes du protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne et sa ratification en 1985, est entrée en vigueur en 1986.

Le 28 avril 2004, l'Algérie a ratifié la convention de Barcelone par décret présidentiel n°04-141. Les protocoles relatifs à cette convention sont en cours d'examen. Par ailleurs, l'Algérie a ratifié plus de 13 accords, de la Convention internationale de 1966 sur les lignes

de charge en 1976, et de la Convention de PNUE de 1979 sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn) en 2005[1].

2.2. Cadre juridique de protection du littoral au niveau national :

2.2.1. Principales lois et réglementations :

En Algérie les espaces en contact avec la mer est régie par des déférents lois Il s'agit notamment de :

1. Loi n°83-03, du 5 février 1983, relative à la protection de l'environnement :

Envers la protection, la réorganisation et la valorisation des ressources naturelles, la prévention et la lutte contre la pollution et nuisance et pour une meilleure qualité de vie.

2. Loi n°87-03 du 27 janvier 1987, relative à l'aménagement du territoire :

Elle représente le cadre de référence pour la conservation, la préservation et l'utilisation de l'espace, c'est le principal texte législatif qui raconte le cadre de mise en œuvre d'une politique national pour l'aménagement du territoire.

3. Loi n°90-29 du 1er décembre 1990, relative à l'aménagement et à l'urbanisme

C'est le premier texte qui définit l'espace littoral[2]. Pour l'aménagement et à l'urbanisme, il contient les règles et les nouveaux instruments d'urbanisme à travers lesquels s'effectue l'utilisation et la gestion des sols et ainsi que l'élaboration et la transformation du cadre bâti[3].

4. Loi n°02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral

Cette loi ne définit pas l'aménagement du littoral, elle montre plutôt que la protection et la valorisation apportée de façon générale à l'aménagement du littoral[4], Cette loi délimite trois bandes dans le littoral, dans lesquelles sont édictées des restrictions relatives à

[1] KACEMI, Malika. *Protection et valorisation du littoral en Algérie : législation et instruments : Le cas des communes littorales d'Oran*. Études caribéennes. [En ligne] 20Décembre 2011 05 Disponible sur : <http://etudescaribeennes.revues.org/5959>. [Consulté le 09 janvier 2017]

[2] B. Mohamed. *Le Littoral Algérien Entre Dégradation et Protection du Patrimoine, Cas de la Commune Côtière d'Ain el Turc*. Oran : Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf, avril 2014, p5.

[3] H.AMMOUMRAOUI, I. MERABTI. *Contribution à l'Identification et l'Evaluation des Pressions Anthropique Exercées sur le Golf de Bejaia*. Bejaia : Université Abderrahmane mira, Bejaia, 2010.

[4] MEGHFOUR, Malika, TABET Kheira. Intégration des Spécificités du Littoral dans les Documents d'urbanisme. [en ligne], juin 2007 n°08, Vol8, pp.33-42. Disponible sur : <http://revues.univ-biskra.dz/index. PHP/cds/article/view/511> [consulter le 11 janvier 2017]

l'urbanisation[5] (voir figure 1).

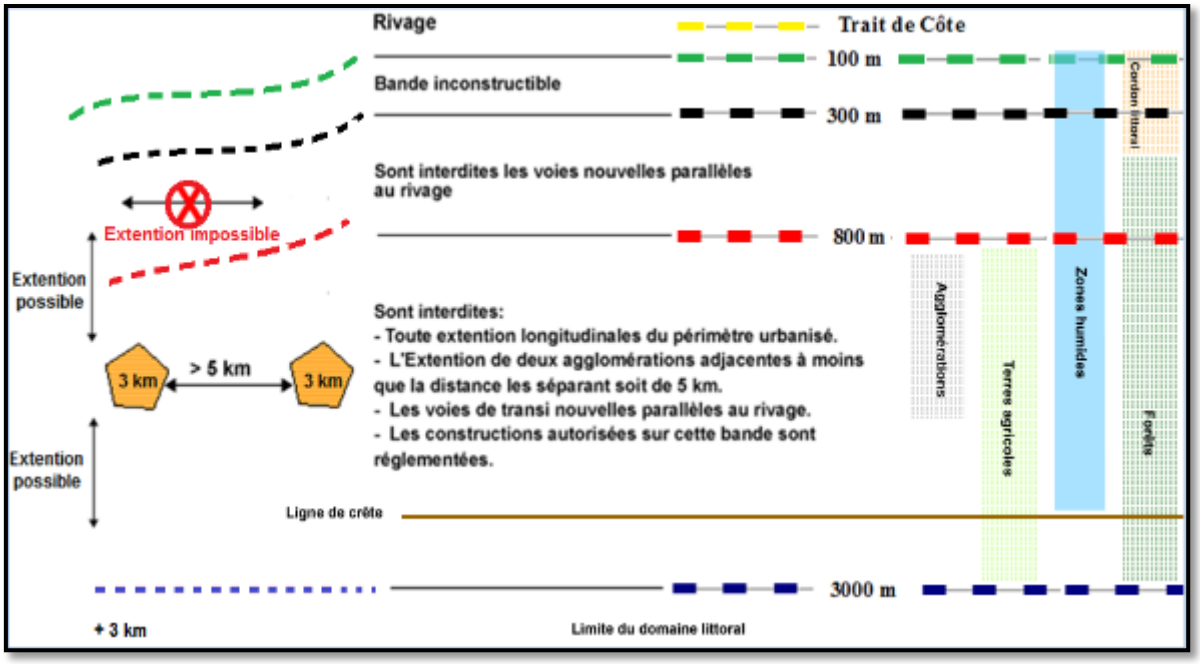

Figure 06 : plan schématique du domaine littoral (Bandes délimitées par la loi 02-02 du 05-02-2002**)**. Source : ministère des ressources en eau et de l'environnement, élaboration du plan d'aménagement côtier de la wilaya de Bejaia, Règlement d'aménagement du PAC de la wilaya de Bejaia.2016.

Bande 1 : Il s'agit de la bande inconstructible dont la largeur peut atteindre 300 mètres à partir du rivage pour des motifs liés au caractère sensible du milieu côtier. Cette bande inclut le rivage naturel dans lequel sont interdits la circulation et le stationnement des véhicules (sauf les véhicules de service, de sécurité, de secours, d'entretien ou de nettoyage des plages).

Bande 2 : D'une largeur de 800 mètres où sont interdites les voies carrossables nouvelles parallèles au rivage. Toutefois, en raison de contraintes topographiques de configuration des lieux ou de besoins des activités exigeant la proximité immédiate de la mer, il peut être fait exception à cette disposition.

Bande 3 : Dont la largeur est de trois kilomètres, dans cette bande sont interdites

- l'extension de deux agglomérations adjacentes situées sur le littoral à moins que la distance les séparant soit de cinq (5) kilomètres au moins.
- Les voies de transit nouvelles parallèles au rivage.

[5] KACEMI, Malika. *Protection et valorisation du littoral en Algérie : législation et instruments : Le cas des communes littorales d'Oran*. Études caribéennes. [En ligne] 20Décembre 2011 05 Disponible sur : <http://etudescaribeennes.revues.org/5959>. [Consulté le 09 janvier 2017]

- Les constructions et les occupations du sol directement liées aux fonctions des activités économiques autorisées par les instruments d'urbanisme dans la bande des trois kilomètres sont réglementées.

Objectifs de la loi:

- Maîtriser l'urbanisation afin de stopper, voire réduire les destructions des milieux naturels littoraux et prévenir, les déséquilibres spatiaux qui risquent de s'aggraver ou d'apparaître.
- Assurer l'équilibre de l'écosystème littoral par la protection de la biodiversité marine et terrestre spécifique aux milieux littoraux et des zones sensibles afin de sauvegarder et de préserver le patrimoine naturel commun.
- Protéger les espaces remarquables et les milieux naturels littoraux nécessaires au maintien des équilibres naturels[6].
- Ordonner et frapper dans les documents d'aménagement du littoral des servitudes non-aedificandi les zones de caractéristique écologique, culturelle et touristique
- Orientation des extensions des centres urbains présents vers les zones isolées du littoral.
- La réduction de la pollution[7]
- Prévenir le retraite du trait de côte et l'érosion des bassins versants côtiers.
- Coordination entre l'état, collectivités territorial et association non gouvernementales
- Opération du développement dans le cadre de la politique national d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement[8].

5. loi n°04-20 du 25 décembre 2004 relative a la prévention des risques majeurs et a la gestion des catastrophes.

L'article 7 de la loi n°04-20 défini les différents objectifs du système de prévention des

[6] Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme bornage du domaine littoral, willaya de Bejaia, commune de Beni K'sila

[7] MERZOUG, Ferhat. *Pour une Revitalisation Urbain de l'interface ville-mer (cas de l'espace portuaire de Bejaia.* Mémoire de Magister. Constantine : Université Mentouri, Constantine, 02 juillet 2015, p 41-42.

[8] Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Protection et Valorisation du Littoral, Textes Législatifs et Réglementaires », CNL. Avril 2004.

risques majeurs et la gestion des catastrophes qui sont :

- Bien connaitre les risques, le renforcement de leur garde et de leur prévision.
- Lors de la construction, il faut prendre en considération les risques dans l'utilisation des sols et dans la construction ainsi que la diminution des vulnérabilités des personnes et des biens aux aléas[9].

2.2.2. Les principaux Décrets :

La loi « littoral » au moment de sa décision nécessitait onze textes juridiques pour son application effective[10].

- Décret exécutif n° 04-113 du 23 safar 1452 correspondant au 13 avril 2004

Portant organisation, fonctionnement et missions du commissariat national du littoral.

-Décret exécutif n° 04-273 du 2 septembre 2004 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n°302-113 intitulé "Fonds national pour la protection du littoral et des zones côtières".

- Décret exécutif n°06-351 du 5 octobre 2006 fixant les conditions de réalisation des voies carrossables nouvelles parallèles au rivage.

- Décret exécutif n° 06-424 du 22 novembre 2006

Fixant la composition et le fonctionnement du conseil de coordination côtière.

- Décret exécutif n° 07-206 du 30 Juin 2007 fixant les conditions et les modalités des constructions et des occupations du sol sur la bande littorale, de l'occupation des parties naturelles bordant les plages et de l'extension de la zone objet de non aedificandi.

- Décret exécutif n° 09-88 du 21 safar 1430 correspondant au 17 février 2009

Relatif au classement des zones critique du littoral.

- Décret exécutif n° 09-114 du 11 rabie Ethani 1430 correspondant au 7 avril 2009 fixant les condition d'élaboration du plan d'aménagement côtier, son contenu et les

[9] BELAIDI, Tinhinan. *Contribution a l'Evaluation de l'Efficacité des Instruments de La Politique Environnementale Littorale en Algérie : Cas de Bejaia.* Magister en science économique. Bejaia : université Abderrahmane mira de Bejaia, 2010, 99 P.

[10] KACEMI, Malika. *Protection et valorisation du littoral en Algérie : législation et instruments : Le cas des communes littorales d'Oran*. Études caribéennes. [En ligne] 20Décembre 2011 05 Disponible sur : <http://etudescaribeennes.revues.org/5959>. [Consulté le 09 janvier 2017]

modalités de sa mise en œuvre.

- Décret exécutif n° 10-31 du 5 safar 1431 correspondant au 21 janvier 2010

Fixant les modalités d'extension de la protection des fonds marins du littoral et déterminant les activités industrielles en offshore[11].

3. Les instruments relatifs à la protection et la valorisation du littoral :

3.1. Les instruments d'aménagement du territoire :

3.1.1. Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) :

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire(S.N.A.T) est à l'échelle du territoire national. Il est initié par l'État central. Il règle la distribution des activités et du peuplement à travers le territoire national, en visant une distribution équitable des richesses, notamment pour les régions du Sud et les régions frontalières. C'est le S.N.A.T. qui localise les grandes infrastructures intellectuelles, économiques, de transports et de communications[12].

3.1.2. Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) :

Les schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) sont à l'échelle inter-wilayat, c'est-à-dire des régions-au nombre de 9.Ils sont initié par l'état central. Ils distribuent les activités et le peuplement à travers la région, localisent les infrastructures et les équipements et règlent l'armature urbaine régionale[13].

3.1.3. Le plan d'aménagement de wilaya (PAW) :

Les PAW précisent et valorisent, en conformité avec le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire concerné, les prescriptions spécifiques à chaque territoire de wilaya[14].

3.1.4. Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) :

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (P.D.A.U.) est un plan directeur au sens classique du terme.il est à la fois : un guide de gestion et de prévision , pour le

[11] HADEF, Rachid. *QUEL PROJET URBAIN POUR UN RETOUR DE LA VILLE A LA MER ? CAS D'ETUDE : SKIKDA.* Thèse en architecture. Constantine : Université Mentouri, 2008, P356
[12] SAIDOUNI, Maouia. *Éléments d'introduction à l'urbanisme.* Edition casbah 2001, 143 P.
[13] Id
[14] Schéma national d'aménagement du territoire (S.N.A.T) 2025.Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme.

décideurs locaux(commune), un programme d'équipements et d'infrastructures, pour la ville ou l'agglomération, et un zonage du tereitoire communal[15].

3.1.5. Le plan d'occupation des sols (POS) :

Le plan d'occupation P.O.S. est un instrument réglementaire de gestion urbaine et communale. Il revêt un caractère obligatoire pour la commune qui l'initie dans le but de fixer des règles spécifiques pour l'urbanisation de parties ou de la totalité de son territoire et la composition de leur cadre bâti[16].

3.2. Les instruments de protection et valorisation du littoral

3.2.1. Le Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral (SDAL) :

L'avènement de la loi n°02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral marque une politique de reprise en main des enjeux que représente le littoral.

Contenu et objectifs du Schéma :

- orienter l'extension des centres urbains existants vers les zones éloignées du littoral.
- classer et frapper des servitudes non – aedificandi les zones et milieux sensibles.
- œuvrer pour le transfert vers des sites appropriés des installations industrielles existantes dont l'activité présente des dommages pour l'environnement.
- faire coexister établissements humains, infrastructures et activités en veillant à la prévention de la dégradation de l'écosystème.
- maîtriser l'urbanisation.
- assurer l'équilibre de l'écosystème littoral par la protection de la biodiversité marine et terrestre.
- réduire voire éliminer à terme les pollutions.
- prévenir le recul du trait de côte et l'érosion des bassins versants côtiers.

Dans ce cadre, des plans d'aménagement côtiers (PAC) sont établi pour toutes les communes littorales[17].

[15] SAIDOUNI, Maouia. *Éléments d'introduction à l'urbanisme.* Edition casbah 2001, 143 P.
[16] Id
[17] Schéma national d'aménagement du territoire (S.N.A.T) 2025.Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme.

3.2.2. Le Plan d'Aménagement Côtier (PAC):

Conformément aux dispositions de la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral, dans les communes riveraines de la mer et afin de protéger des espaces côtiers, notamment les plus sensibles, il est institué un plan d'aménagement et de gestion de la zone côtière dénommé plan d'aménagement côtier qui comporte l'ensemble des dispositions fixées par les lois et règlements en vigueur et celles de la présente loi.

Le PAC s'est traduit par :

- La délimitation et la matérialisation physique du littoral, des zones naturelles d'intérêt écologique et des limites d'extension des agglomérations.
- Le cadastre du littoral (état de fait environnemental et foncier).
- L'établissement du bilan écologique et l'identification des occupations et des atteintes au milieu[18].

3.3. Les instruments de gestion du littoral :

3.3.1. Commissariat National du Littoral:

La loi « Littoral » 02-02 du 5 février 2002 a conduit à la création du CNL Organisme public chargé de veiller à la mise en œuvre de la politique nationale de protection et de mise en valeur du littoral, qui joue un rôle important dans l'application des différentes lois et législation.[19]

Actions et interventions du Commissariat National du Littoral[20] :

- Promouvoir les programmes de sensibilisation et d'information du public.
- Assister les collectivités locales.
- Maintenir, restaurer et réhabiliter L'espace littoral.
- Mettre en place le comité de pilotage local.

[18] KACEMI, Malika. *Protection et valorisation du littoral en Algérie : législation et instruments : Le cas des communes littorales d'Oran*. Études caribéennes. [En ligne] 20Décembre 2011 05 Disponible sur : <http://etudescaribeennes.revues.org/5959>. [Consulté le 09 janvier 2017]
[19] Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. *Protection et Valorisation du Littoral, Textes Législatifs et Réglementaires*. CNL. Avril 2004.
[20] Id

3.3.2. Le conseil de coordination côtier (CCC) :

Le conseil de coordination côtier a été crié pour but de mobiliser les moyens humains et matériels requis en cas de situation critique, il fait le système global et la cartographie des zones côtières qui seront mise en place.

3.3.3. Le fonds du littoral (FL) :

Fait le finance de la mesure de protection du littoral qui est faite pour la conservation des Pollutions ou de dégradation de l'environnement marin et côtier par les plans d'aménagement côtière qui seront élaborés au niveau de chaque commune[21].

Conclusion :

Face aux enjeux territoriaux soulevés par la littoralisation, et pour freiner l'urbanisation et protéger l'environnement littoral en Algérie, l'état algérien a récemment développé plusieurs lois, décret, instruments d'urbanisme et plan d'actions, dont plusieurs acteurs et organismes sont impliqués pour l'application de ses règlements de gestion et de protection du littoral à l'échelle national.

Dans ce chapitre on a vu toutes les lois, décret, instruments d'urbanisme et plan d'actions qui sont liée à la protection et valorisation du littoral qui sont établi par l'état algérien avec une disposition favorable pour ce milieu fragile.

[21] Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Protection et Valorisation du Littoral, Textes Législatifs et Réglementaires», CNL.avril 2004.

CHAPITRE 04 :
Cas d'étude
Commune de Beni K'sila

Introduction :

La wilaya de Bejaia est située au nord-est du pays, sur le littoral méditerranéen. Elle est limitée au nord par la mer méditerranée, à l'est par la wilaya de Jijel, à l'Ouest par les wilayas de Tizi-Ouzou et Bouira et au sud par les wilayas de Sétif et Bordj-Bou-Arreridj.

La Wilaya Bejaia s'étend sur une superficie de 3 223,5 km² et regroupe une population de 959 100habitants.Elleest composée de 19 Daïras et 52 Commune, 06 communes intérieures :(Oued Ghire, Tala Hamza, Amizour, Derguina, Taskriout et Tamridjet) et 08 communes côtières (Béni Ksila, Toudja, Bejaia, Boukhelifa, Tichy, Aokas, Souk El Tenine, Melbou) sont constituées le domaine littoralcomptent un linéaire côtier de110.83 km.[1]

Le littoral de Bejaia est considérée comme l'une des régions les plus touristiques du pays par ses potentialités touristiques (falaises, côtes rocheuses et des plages à sable fin, des espèces faunistiques et floristiques très variées, sites touristiques remarquables témoignant du croisement de civilisations diverses), Est l'une des destinations les plus prisées par les touristes, il accueil annuellement des centaines de milliers d'estivants. . À ce titre, l'objectif de ce chapitre, est de connaitre les l'effet de l'urbanisation sur l'environnement touristiques dans les zones côtières de la wilaya de Bejaia, cela, en se focalisant sur l'une de ses zones, à savoir, la commune de Béni-Ksila

1. Présentation de la commune de Beni Ksila :

1.1. Situation géographique :

La commune de Béni Ksila se situé au nord-ouest de chef-lieu de la wilaya, constitue la limite entre les wilayas de Bejaïa et de Tizi Ouzou. Avec une surface de 184,16 KM² et regroupe une population de 4 605 habitants[2]. Elle dépend administrativement de la daïra d'Adekar, limitée : Au Nord par la Mer Méditerranée (eaux territoriales). A l'Est : par la limite communale de la commune de Toudja. Au Sud : par la limite communale de la commune de Adekar, Taoughirt Ighil. A l'Ouest : par les limites communales des communes de Ait Chafaa et Zekri.

[1]Ministère des Finances Direction Générale du Budget Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires de la Wilaya de Bejaia, annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, 2015.
[2]Idem

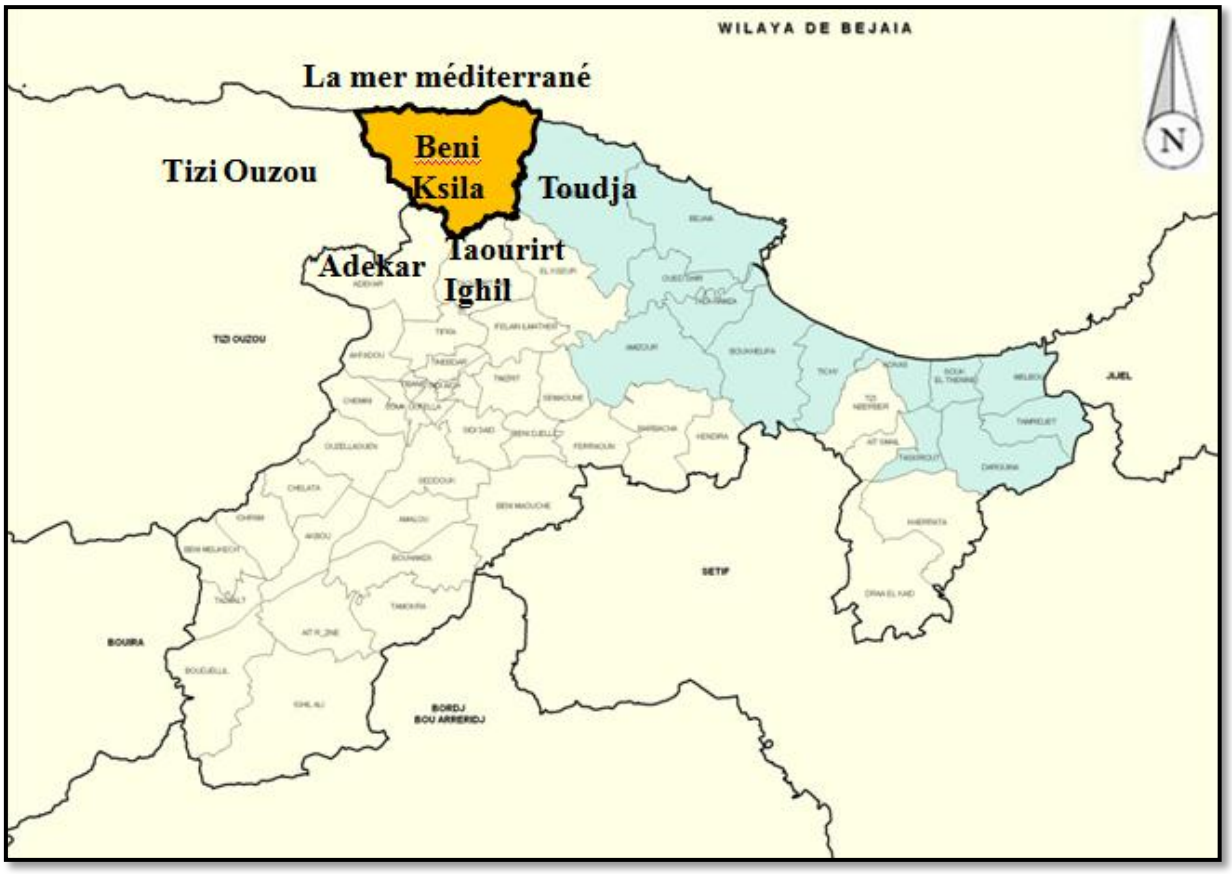

Figure n°05 : Délimitation de la commune de Beni K'sila. Source : Ministère de l'Aménagement de Territoire de l'Environnement et du tourisme. « Bornage du domaine littoral, wilaya de Bejaia », rapport de synthèse, décembre 2009, traité par auteurs.

1.2. Accessibilité :

La commune de Beni K'sila est traversée par la route nationale N°24 et un chemin de Wilaya de N°14. C'est une commune facilement accessible[3].

1.3. Domaine littoral de la commune :

Le domaine littoral de la commune de Beni Ksila est limité :

- Au Nord : par le plateau continental.
- A l'Ouest par l'Oued Mahssene (limite communale).
- A l'Est : par l'Oued Das (limite communale).
- Au Sud : par l'oued Mahssene, la piste menant à Sidi Kerrou, la piste contournant Ait Mendil, la limite englobant la forêt de Tala Ouranine.

[3] Direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia, diagnostic prospectif ,2013.

Elle jouit d'une bande côtière d'une longueur d'environ 24 km, ouverte sur la méditerranée et également de la richesse des terres de la plaine.

Tableau n°01: des Données chiffrées du domaine littoral de la commune de Beni ksila

Commune	Surface (ha)	Surface domaine littoral (ha)	Pourcentage dom.lit	Surface Dela zone des 100m (ha)	Surf. Zone servitude de 300 m (ha)	Linéaire Terrestre (Km)	Linéaire côtier (Km)	Linéaire côtier urbanisé (Km)
Beni Ksila	18416	5898	32.03 %	223	6.29	39.13	22.67	3.26

Source : Ministère de l'Aménagement de Territoire ET de l'Environnement et du tourisme, Bornage du domaine du littorale de la wilaya de Bejaïa commune de Beni ksila,décembre 2009.

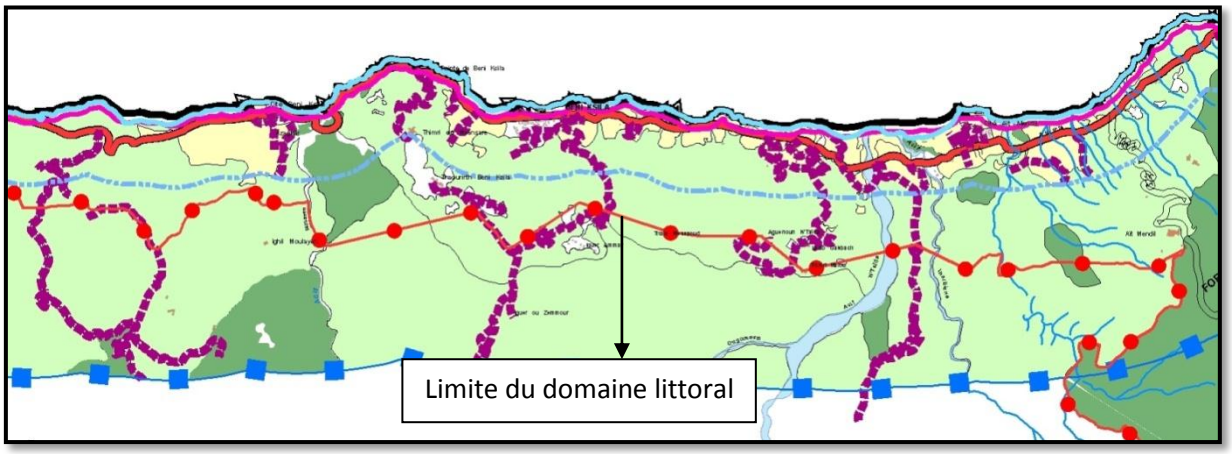

Figure n°06 : limite de domaine de littorale dans la commune de Beni Ksila. Source : Ministère de l'Aménagement de Territoire de l'Environnement et du tourisme. « Bornage du domaine littoral, wilaya de Bejaia, commune de Beni Ksila », rapport de synthèse, décembre 2009.

1.4. Les caractéristiques de la commune :

Les caractéristiques de la commune se représentent comme suite :

1.4.1. Le relief :

Une région entièrement montagneuse, ce qui offre au moins l'avantage de l'homogénéité. Cette caractéristique accule la région à deux états extrêmes : le rural et le forestier, avec lesquels elle sera obligée de composer pour survivre et prospérer ; même si, paradoxalement, cette espace entièrement rural a une activité agricole limitée par la faiblesse de la Superficie Agricole Utile (SAU). La décomposition du territoire donne les proportions suivantes :

- Plaine : 4 %
- Forêt : 16 %

- Montagnes : 80 %

Donc d'une topographie aussi déséquilibrée qui impose de nombreuses contraintes au développement car elle rend plus couteux les investissements en infrastructures[4].

1.4.2. La végétation et l'Agriculture :

La commune est dotée d'un couvert végétal très important, il est représenté dans la forêt, ce couvert végétal est composé principalement d'arbre de La Posidonie constitue d'immenses herbiers le long du littoral de Béni Ksila, les herbiers servent de frayère pour les poissons, dégagent de l'oxygène, produisent une biomasse qui sert de base à de multiples chaînes alimentaires, fixent les fonds et les sédiments, amortissent les houles et donc protègent les rivages[5]

Une production agricole importante, qui varie entre les olives, les figues et les figues Barbarie, et la production du miel[6].

1.4.3. Le climat :

La zone est caractérisée par un climat de type méditerranéen un été chaud et sec avec très peu de précipitations et un hiver relativement doux sur la côte et froid à l'intérieur avec d'importantes chutes de pluie. La moyenne annuelle des températures est située entre un minimum de 10 °C et un maximum de 30 °C. La pluviométrie est plus favorable que sur l'ensemble du territoire de la wilaya et national [qui se situe dans la fourchette des (600 – 800) millimètres] avec des points dépassant les 1 000 mm, mais présente des variations interannuelles qui ont fait connaître à la zone d'importantes périodes de sécheresse[7].

1.4.4. La Population :

Selon l'annuaire statistique de la wilaya de Bejaia la commune de Beni-ksila abrite en 2015 une population de 4 605 habitants[8].

Tableau n°02: Évolution de la population de la commune de Beni Ksila.

Commune	RGPH1998	RGPH2008	En 2015
Beni Ksila	4586	4385	4605

Source: Ministère des Finances Direction Générale du Budget Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires de la Wilaya de Bejaia, annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, 2015, p10.

[4] Ministre de l'habitat et de la Construction Direction de l'urbanisme et de la Construction,
« PDAU Intercommunal Adekar-Beni ksila- Taourirt Ighil », édition définitive, 31 décembre 2013.

[5]Ministère de l'Aménagement de Territoire de l'Environnement et du tourisme. « Bornage du domaine littoral, wilaya de Bejaia », rapport de synthèse, décembre 2009.
[6] SDAT direction de tourisme de Bejaia.
[7] PDAU intercommunale Adekar, Taourirt Ighil, Beni K'sila. Décembre 2013.
[8]Ministère des Finances Direction Générale du Budget Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires de la Wilaya de Bejaia, annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, 2015, p10.

Tableau n°03 : Répartition de la population selon la dispersion géographique

	Population			
Commune	ACL	AS	ZE	Total
Beni Ksila	1080	2125	1400	4605

Source: Ministère des Finances Direction Générale du Budget Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires de la Wilaya de Bejaia, annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, 2015, p 12.

1.4.5. Habitat :

Dans la région de notre étude c'est l'habitat individuel qui domine, l'habitat collectif ayant une existence marginale.

Tableau n°04: Répartition des logements habités selon type de construction et part des logements habités selon type de construction par %.

	Immeuble Habitation	Maison Individuelle	Maison traditionnelle.	Autres Ordinaire	Construction précaire
Beni K'sila	31	648	50	9	1
Taux	4.16 %	86.86 %	6.70 %	1.21 %	0.13 %

Source: Ministère des Finances Direction Générale du Budget Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires de la Wilaya de Bejaia, annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, 2015.

Tableau n°05: répartitions des logements

Commune	Population	Nombre de logements habités	Nombre total de logement
Beni Ksila	4605	1350	2400

Source: Ministère des Finances Direction Générale du Budget Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires de la Wilaya de Bejaia, annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, 2015, p38.

Il y a un autre phénomène, propre à la Kabylie : un nombre anormalement élevé (soit un peu plus de 2 logements sur 5) de logements inoccupés[9].

1.4.6. Équipements existant:

- 01Camps de jeune
- 01 port de pêche
- 01 Hôtel
- 08 Mosquée
- 01 Polyclinique (deux salle de soins)
- 02 écoles primaires et 02 CEM
- Une bibliothèque publique municipale

[9] Ministre de l'habitat et de la Construction Direction de l'urbanisme et de la Construction, « PDAU Intercommunal Adekar-Beni ksila- Taourirt Ighil », édition définitive, 31 décembre 2013.

1.4.7. Les ressource en eaux :

Notre zone d'étude atteindra sa satisfaction totale en matière d'approvisionnement en eau soit pour l'AEP ou pour l'irrigation

1.4.8. Réseau routier :

Le réseau routier est un support qui a une grande importance, en raison du rôle qu'il peut jouer dans le développement de la région. RN24 un axe routier principal parallèle au rivage qui relie Bejaia et Tizi-Ouzou. Et la répartition des pistes forestières : 39KM en 2015.

1.5. Les potentialités touristiques :

La zone d'étude se caractérise par une grande diversité paysagère (littoral, plaines et montagne).

Cependant, on constate des disparités dans l'attractivité des différents créneaux du tourisme.

1.5.1. Potentialités naturelle:

La diversité de l'écosystème de la commune, est l'un des atouts touristiques promoteurs pour un développement durable de la commune.

1.5.1.1. Les zones naturelles[10]:

Des richesses paysagères et ressources naturelles appréciables

1.5.1.1.1. Les Forêts

Un couvert forestier important qui occupe une superficie de 15702 Ha soit un taux de boisement 86.7%[11].

[10] Ministère de l'Aménagement de Territoire de l'Environnement et du tourisme. « Bornage du domaine littoral, wilaya de Bejaia, commune de Beni Ksila », rapport de synthèse, décembre 2009.

[11] Direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia, diagnostic prospectif ,2013.

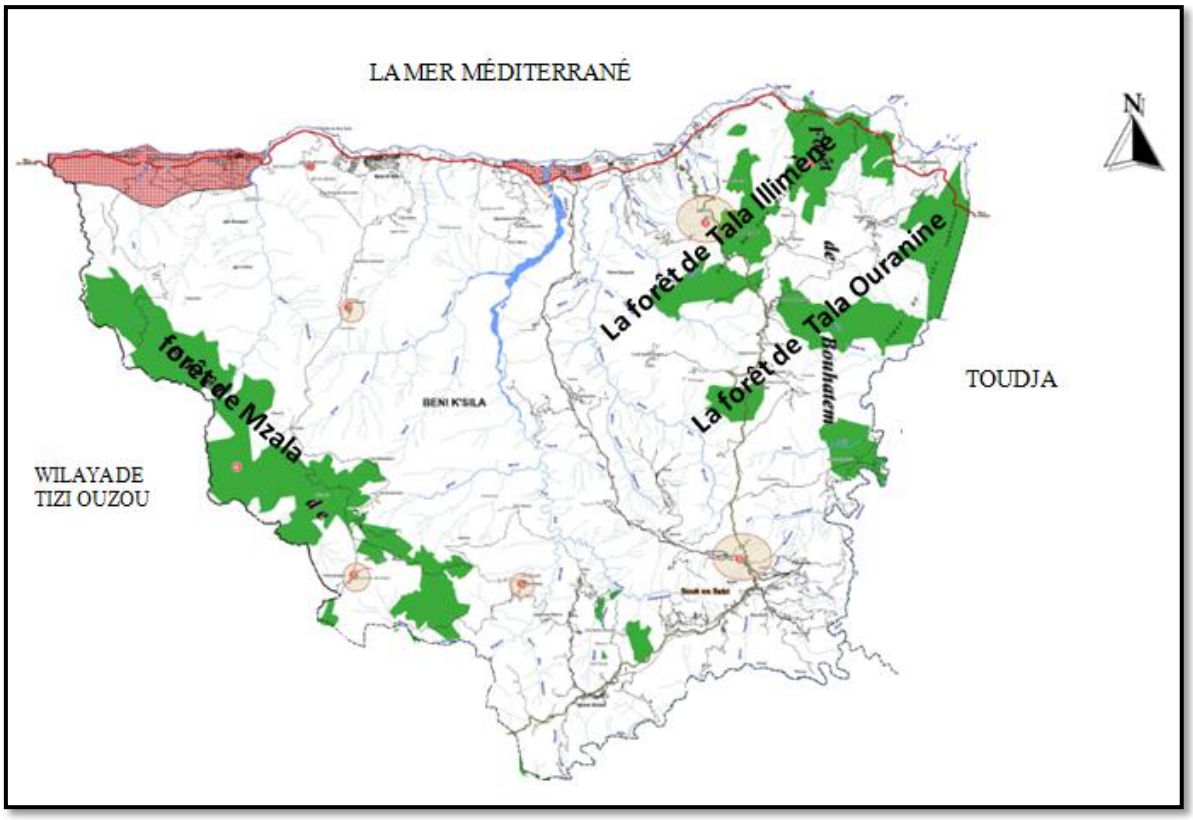

Figure n°07 : les potentialités naturelles, les forêts de Beni K'sila. Source : PDAU intercommunal Adekar Beni Ksila et Taourirt Ighil, décembre 2011. Traité par auteurs.

La forêt de Tala Illimène :

Elle couvre toute la partie Est de la commune, l'espèce floristique dominante est l'eucalyptus et le chêne liège.

La forêt de Tala Ouranine , forêt de Mzala :

Elle occupe la partie Sud de l'agglomération secondaire El Maghera sa végétation est constituée essentiellement de Chêne liège.

1.5.2. Ile El Euch (Iles des pigeons) :

Elle couvre une superficie de 1.82 ha et est située à100mètres à l'Est du Grand Phare. La végétation est constituée de cactus, de chèvrefeuille et végétation herbacée. La faune quant à elle est composée d'oiseaux marins nicheurs de rats et de cailles[12].

[12]Ministère de l'Aménagement de Territoire de l'Environnement et du tourisme. « Bornage du domaine littoral, wilaya de Bejaia, commune de Beni Ksila », rapport de synthèse, p10, décembre 2009.

Photo n°03 : Ile des pigeons. Source : bornage du domaine littoral, wilaya de Bejaia, commune de Beni ksila. Ministère de l'aménagement de territoire, de l'environnement et du tourisme. P09, 2009.

1.5.3. La falaise de Cap Sigli :

C'est une presqu'île bâtie sur un promontoire (Élévation de terre qui s'avance dans la mer) de 15 m sur lequel est édifié le phare de Cap Sigli et a une longueur de 7500 m[13].

Photo n°04: La falaise de Cap Sigli (La falaise à l'Est de la Pointe). Source : direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia, diagnostic prospectif ,2013.

1.5.4. La façade maritime :

La commune de Béni K'sila ayant une façade maritime d'environ 24 KM ce qui lui donne clairement sa vocation touristique.

[13]Direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia, diagnostic prospectif ,2013.

Photo n°05 : vue sur la façade maritime de la commune. Source : https://www.google.fr/maps

1.5.5. Les plages :

Constituent le premier et le plus important potentiel touristique naturel on y trouve 6 plages[14] :

- **Deux plages autorisées :**

- **Plage de Azzaghar :** Elle est constituée de galets et de sables grossiers et sa Longueur est de 1000 m.

Photo n°06 : Plage d'Azzaghar : source : direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia : phase 1 rapport de lancement année 2012.

[14] Direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia, diagnostic prospectif ,2013.

- **Plage d'Ait Mendil :** Elle est constituée de sables grossiers et de galets, sur une Longueur de 1000 m.

Photo n° 07 : Plage d'Ait Mendil. Source : https://www.google.fr/maps. Consulter le 8/02/2017.

- **Quatre plages non autorisées** :
- **Plage de Beni Ksila village :** Elle est constituée de galets et de sables grossiers et sa Longueur est de 1000 m.
- **Plage de Tizouiar :** Elle a une longueur est de 600 m
- **Plage de Pointe K'sila Ouest:** Elle est constituée de galets et sa longueur est de 800m.
- **Plage Oued Sidi Krou :** Elle est constituée de galets et sa longueur est de 1000 m.

1.5.2. Potentialités patrimoniale matérielles :

Le village traditionnel de Djebla :

Est un village kabyle avec ses anciennes maisons construites en pierres avec couvertures en tuiles traditionnelles ont gardé leur cachet typique Kabyle, se situe sur la crête la plus haute de la commune de Beni ksila, avec une vue imprenable sur la mer méditerranée au nord et la montagne de Toudja vers l'Est.

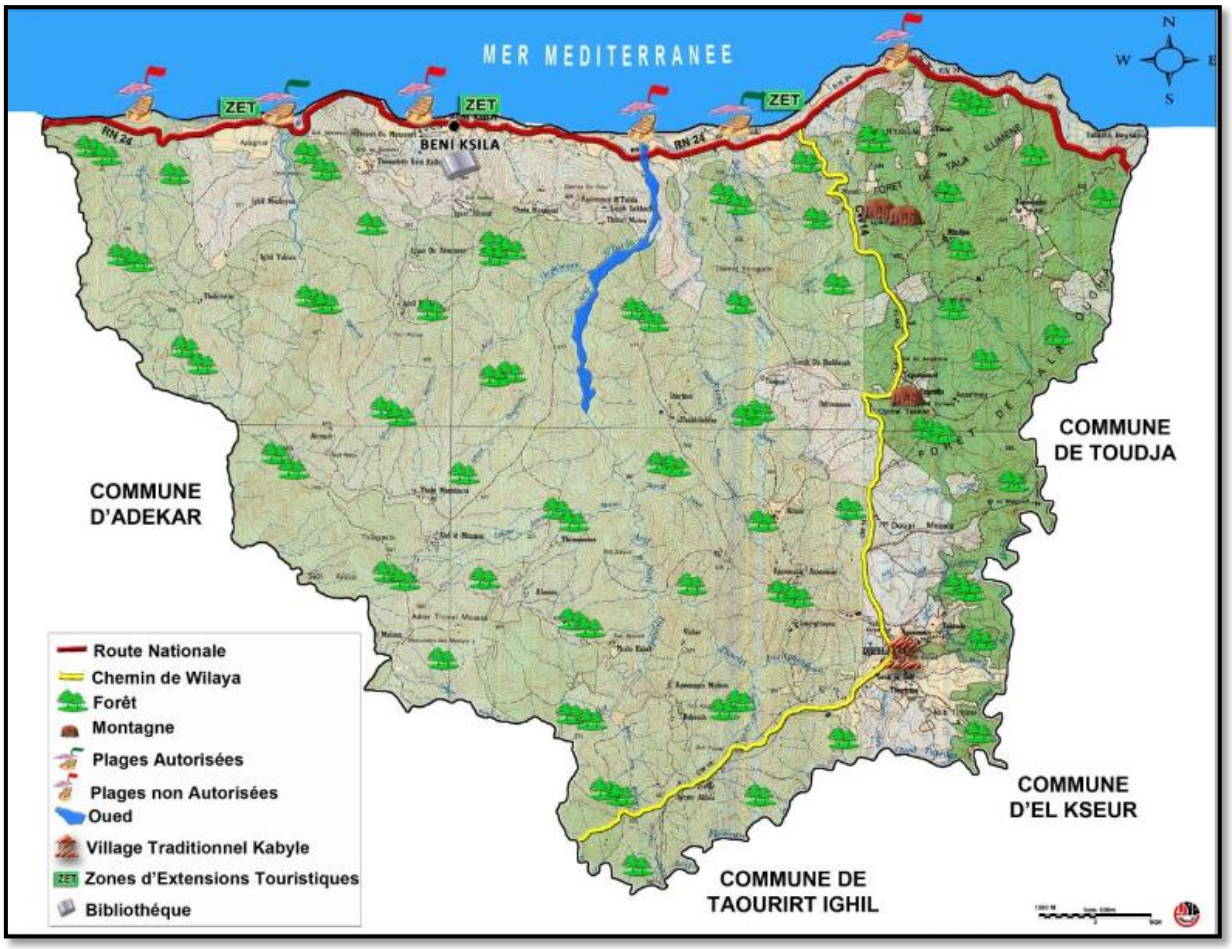

Figure n°08 : Les potentialités touristiques de la commune de Beni K'Sila. Source : direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia, identification des potentialités touristiques par commune, 2013, p47.

D'après cette carte on remarque que La commune de Beni Ksila, offre des richesses naturelles et patrimoines. Par contre, elle accuse un retard énorme au terme d'infrastructures touristiques. Dont elle reste totalement dépourvue. Aucune infrastructure touristique présente dans la commune.

2. Zone d'extension touristique de la commune de Beni Ksila

Deux ZET se situent dans la commune de Beni Ksila sur la bande littorale, ces ZET créent par le décret exécutif n°88-232 du 5 novembre 1988[15].

[15] Direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia, diagnostic prospectif ,2013.

Tableau n°06: les ZET de Beni Ksila

Commune	Dénomination de la ZET	Superficie par décret(Ha)	Nature juridique des terrains		
			Domine de l'État(Ha)	Domine de la commune (Ha)	Propriété privé(Ha)
Beni Ksila	Acif N'Taida	82	12.0520	07.5000	33.7980
	Pointe Ksila Ouest	30	/	/	/

Source : Direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia, diagnostic prospectif ,2013.

Nouvelle ZET de Beni Ksila :

La commune de beni ksila a benificie d'une nouvelle ZET par le décret n°10-131 du 29 avril 2010 qui portant la délimitation, la déclaration et le classement des zones d'expansion et sites touristiques[16].

Tableau n°07 : Nouvelle ZET de Beni Ksila

Commune	Dénomination de la ZET	Superficie (Ha)	Délimitaion
Beni Ksila	POINTE KSILA OUEST 2(extension Pointe Ksila ouest 2)	391	Au nord :la mer méditerannée Au sud :le 1er ligne de crete au sud de la route nationale n°24. A l'est : Oued sidi Kerrou A l'ouest :Ighzer Mohcen (limite administrative avec la wilaya de Tizi Ouzou

Source : direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia, diagnostic prospectif ,2013.

[16] Direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia, diagnostic prospectif ,2013.

2. État des lieux de la commune de Béni Ksila

2.1. L'urbanisation à Beni K'sila :

L'urbanisation dans la commune de Beni Ksila est le résultat de la superposition de deux systèmes, l'un linéaire et l'autre diffus. Linéaire se fait essentiellement sur le long des deux axes routiers, la route nationale N°24 et le chemin de la wilaya. Le premier axe routier reliant Bejaia et Tizi-Ouzou, cet axe qui cale avec la topographie de la bande côtière et le constitue la zone la plus plat de la commune en parallèle avec la mer, le deuxième axe routier reliant Beni K'sila et Adekar. Diffus, cela signifie que la majorité des agglomérations de la commune sont de type rural, leur localisation dans des zones montagneuses un peut loin des principaux axes routiers(Route Nationale, Chemin wilaya) laissent des difficultés de communication, ce qui donne une structure diffuse.

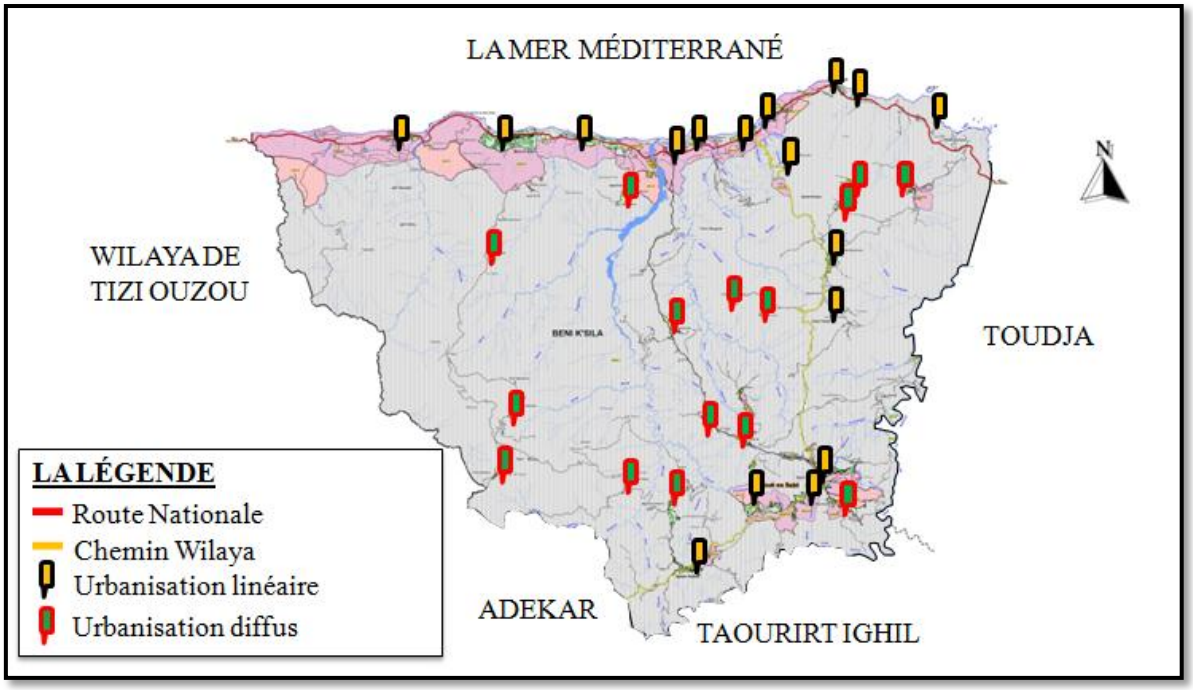

Carte n°02 : localisation du secteur urbanisé dans la commune de Beni Ksila. Source : PDAU intercommunal Adekar Beni Ksila et Taourirt Ighil, décembre 2011. Traité par auteurs.

2.2. L'urbanisation sur littoral de la commune de Beni K'sila :

Le domaine littoral de Beni k'sila couvre l'agglomération secondaire de Béni Ksila, et la zone éparse constituée des hameaux suivants: Timri oumansare, Béni Ksila, Cité Aït Mendil, Azib N'Tizouiar, adhgha lmal, Cap Sigli et Taguelmimt. Le chef-lieu étant situé au sud de la commune.

Toutes les agglomérations dans le domaine littoral se situent au bord de la RN24, sauf l'ZE de taguelmimt (voir Carte n°07). D'après les habitants et le personnel chargé de l'urbanisme de l'APC : «le type d'habitat de ces agglomérations est composé essentiellement des maisons individuelles, et que chaque habitant occupe un terrain qui le

possède par héritage, son propre argent ou d'une façon informel (squatter des terrains de domaine public de la wilaya)»[17].

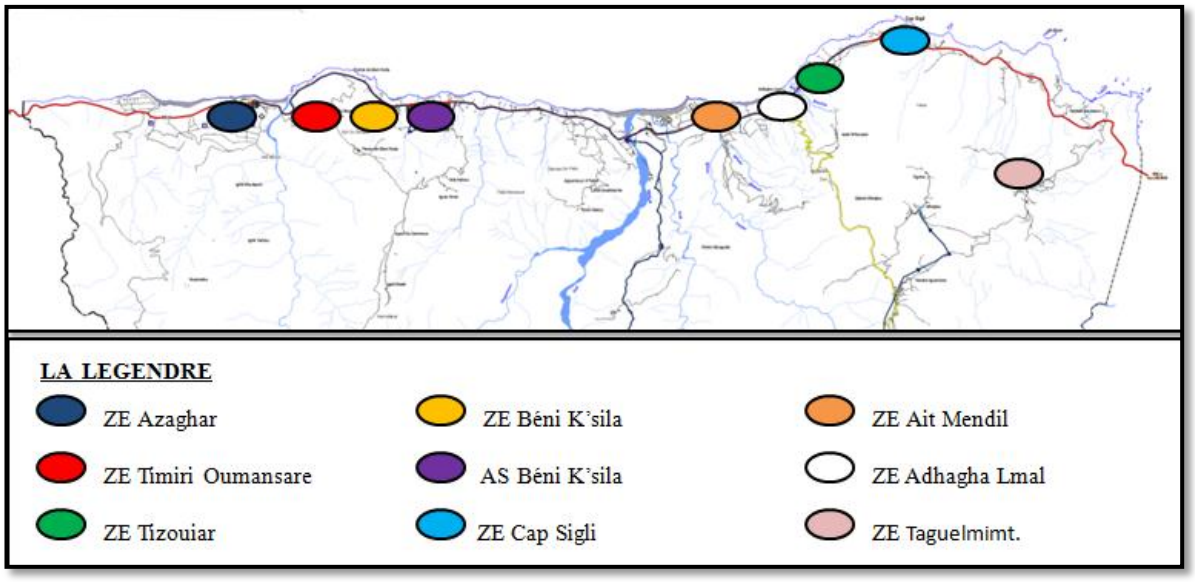

Figure n°09 : la localisation des agglomérations sur le littoral de Beni K'sila. Source : PDAU intercommunal Adekar Beni Ksila et Taourirt Ighil, décembre 2011. Traité par auteurs.

Tableau n°08: Données relative au domaine littoral de la commune de Beni Ksila.

Linéaire côtier (km)	Le linéaire urbanisé de la commune	Pourcentage de linéaire urbanisé par rapport à linéaire total côtier
22.67km	4.08 km	17.99%

Source : Ministère des ressources en eau et de l'environnement, élaboration du plan d'aménagement côtier de la wilaya de Bejaia, rapport 1 : élaboration du rapport technique.

Graphe n°1 nous montre le pourcentage linéaire urbanise par rapport à la linéaire total côtière a était faible en 2009

[17] D'après les habitants et le personnel chargé de l'APC

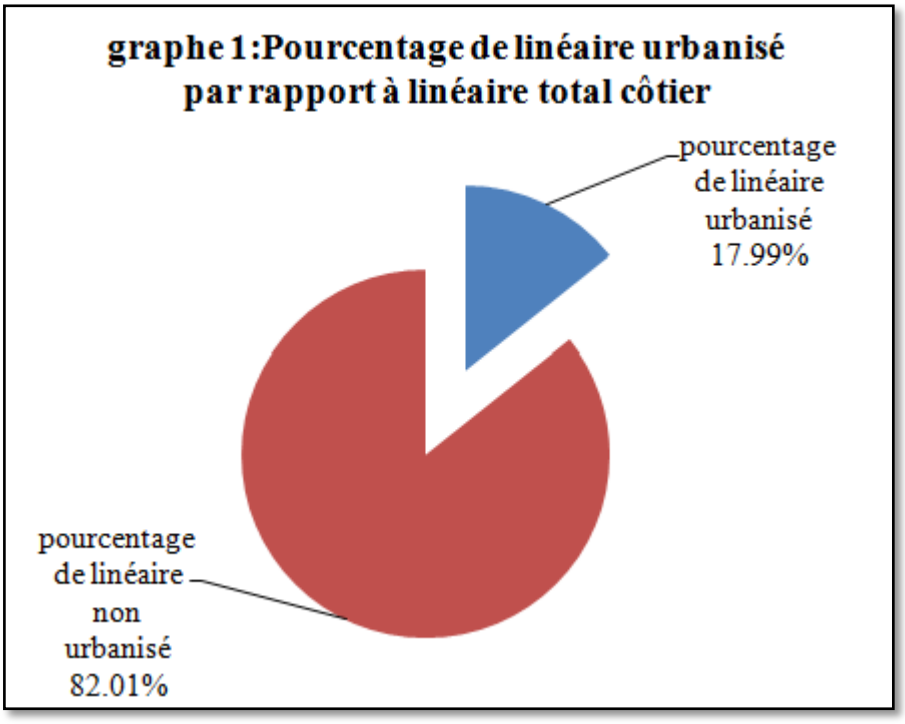

Source : auteurs 09/01/2017

2.3. L'évolution de processus de l'urbanisation : L'AS Cité Béni Ksila comme un exemple :

Pour suivi le processus de l'urbanisation dans le domaine littoral, on va prendre quatre cartes de l'AS de Beni K'sila sur une période de 12 ans (2004-2016), afin d'identifier les phases d'évolutions urbain au fil de temps.

L'utilisation conjointe d'image de cette période d'archive de Google Earth acquise entre 2004-2016 ce qui nous permis de dégager la forme principale de l'évolution de l'occupation de sol par l'urbanisation pendant cette période.

Cette comparaison se base sur 4 images montre cette évolution.

Figure n°10 : AS de Cité Beni K'sila en 20/06/2004. Source : www.googleearth.com. Traité par auteurs.

Figure n°11 : AS de Cité Beni K'sila en 08/07/2009. Source : www.googleearth.com. Traité par auteurs.

Figure n°12 : AS de Cité Beni K'sila en 24/07/2013. source : www.googleearth.com. Traité par auteurs.

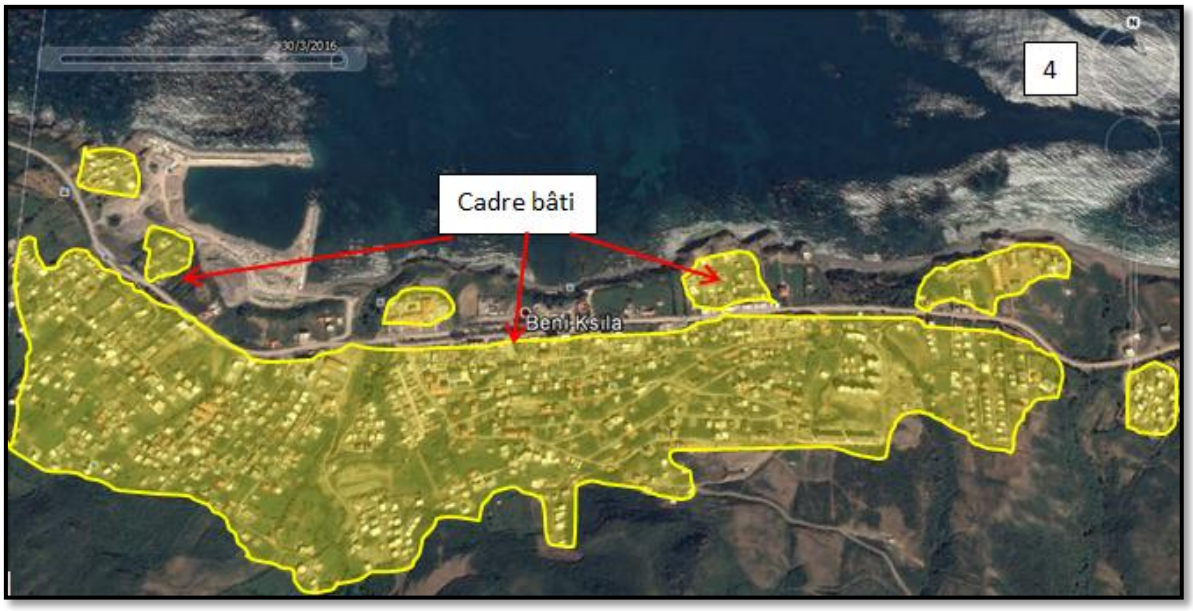

Figure n°13 : AS de Cité Beni K'sila en 20/12/2016. Source : www.googleearth.com. Traité par auteurs.

D'après ces quatre cartes on remarque:

- cette analyse se repose sur le changement de la couverture végétale
- création de nouvelle voie de communication
- apparition de nouvelle construction
- création d'un port de pêche prouvent le développement économique de la région

D'après le tableau n°2 et 5 .De l'évolution de la population et l'évolution de processus de l'urbanisation on constate que il y'a un déséquilibre de répartition de logements y'a un nombre important de logement qui sont pas occupé et l'explication qu'on a tirez de notre interview avec le personnelle charger de service d'urbanisme : «les

logements inoccupé sont soit des maison secondaire de vacance soit sont des logements destiné a la location pour les touristes et les vacancier dans la période estivale [18] ».

Suivant notre échange avec les habitants de la commune Ce qui pourrait s'expliquer d'une manière par :

- **L'exode rural**: des familles quittent leur village pour aller s'installer en ville (généralement à Bejaïa mais aussi à Alger), fermant leurs maisons derrière eux pour n'y revenir qu'aux grandes vacances et pour la cueillette des olives[19].
- **L'émigration :** quelque chose dans la psychologie du Kabyle le pousse à avoir une« maison secondaire » dans sa terre natale. Il économise tous pour venir construire une grande bâtisse au village[20].

On peut dire aussi que l'occupation de ses logements se fera juste dans la période estivale Donc sont des résidences et logements balnéaire, ce qui affirme que la commune à une vocation touristique.

2.4. Problématique de l'urbanisation sur littoral de Beni K'sila par rapport à la loi du littoral :

2.4.1. Occupation dans la zone non aedificandi des 300m :

La loi 02-02 du 05 février 2002 relative à la valorisation du littoral fixe une zone de servitude de 100m pouvant être portée à 300 m de profondeur. Celle-ci est inconstructible et de non aedificandi sauf les activités nécessitant la proximité immédiate de la mer.

Tableau n°09: Les agglomérations situées sur la zone de servitude non aedificandi:

Agglomération	Types d'agglomération	Surface totale de l'agglomération (Ha)	Surface consommée sur les 300m(Ha)	Le linéaire urbanisé (km)
Cité Beni Ksila	AS	61.75	30.50	1.52
Azaghar	ZE	13.60	12.64	0.8
Ait Mendil	ZE	10.57	8	0.45
Cité tizouiar	ZE	5.5	4.41	1.31

Source : Ministère des ressources en eau et de l'environnement, élaboration du plan d'aménagement côtier de la wilaya de Bejaïa, rapport 1 : élaboration du rapport technique

[18] Personnel charger de l'urbanisme de l'APC de Beni K'sila
[19] Les habitants de la commune de Beni K'sila
[20] Id

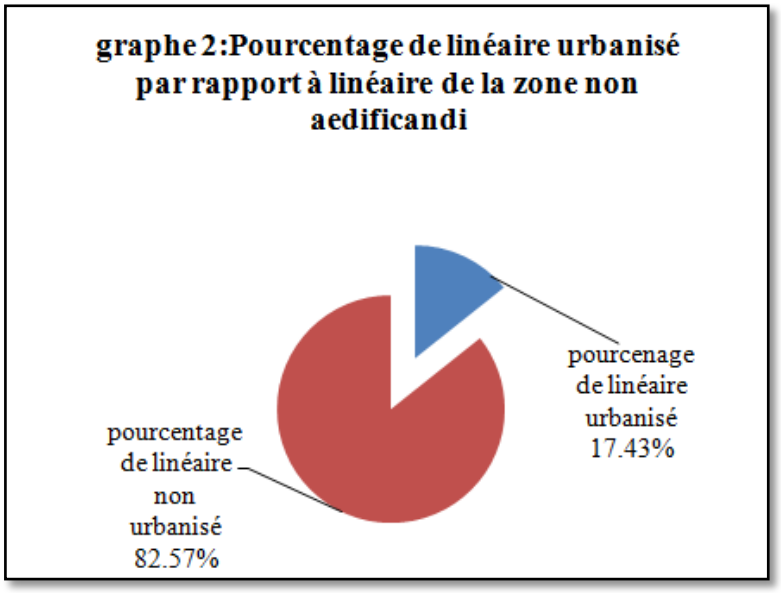

Source : auteurs 09/01/2017

Graphe 02 montre que presque 20% des constructions sont installer dans la zone non aedificandi

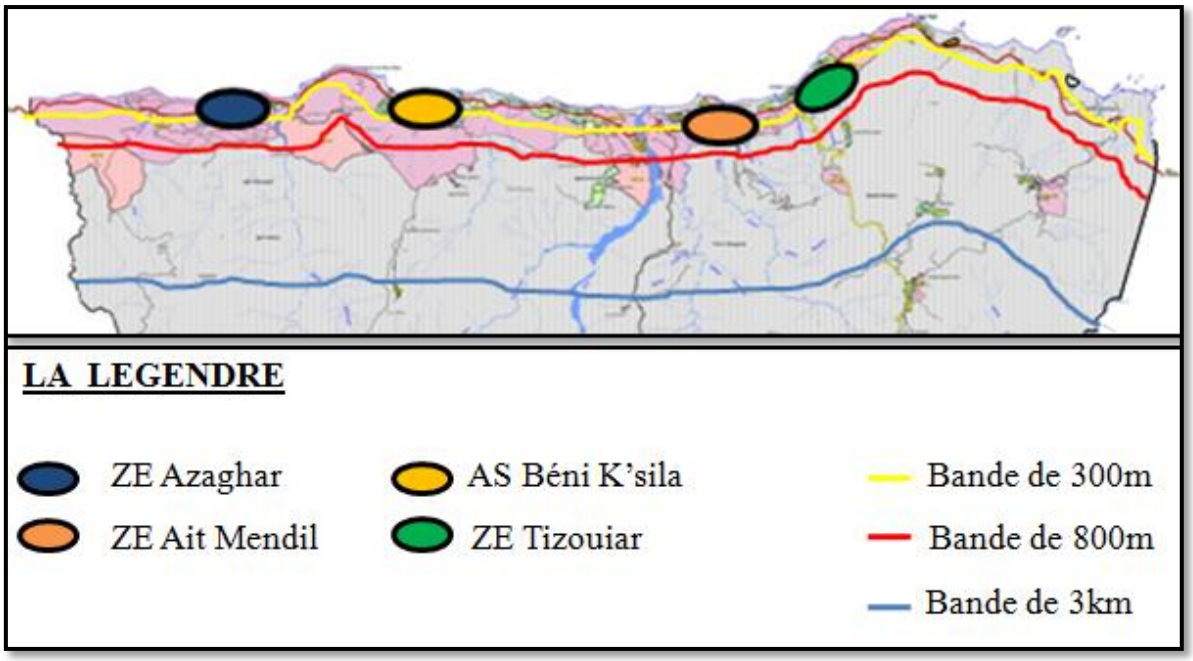

Figure n°14 : les trois Bandes délimitées par la loi 02-02 du 05-02-2002 dans le littoral de Beni K'sila. Source. PDAU intercommunal Adekar Beni Ksila et Taourirt Ighil, décembre 2011. Traité par auteurs

D'âpres le tableau 09 on comparant la Surface totale de l'agglomération avec la Surface consommée sur les 300m on constate que la majorité des habitants de ces agglomérations sont installé dans la zone non aedificandi des 300m.apres notre visite de ces agglomérations et l'entretien avec quelque propriétaire d'habitation nous a signaler que :(la majorité de ces constructions sont construites d'une façon anarchique et non planifié) ainsi ce qui nous a confirmé le personnel chargé de l'APC.ce que on voit ainsi dans la carte n°12.

Photo n°08 : construction illicite dans la zone non aedificandi, plage ait Mendil. Source : auteurs 04/01/2017

Photo n°09 : construction illicite sur la bande littorale. Source : auteurs 04/01/2017

Ces figures nous montre que malgré la présence des Bandes délimitées par la loi 02-02 du 05-02-2002 qui serre a la protection et valorisation du littoral, mais les citoyens ne respectent pas cette loi, ils construisent sur les bandes littoraux ce qui provoque plusieurs forme de dégradation au niveau de ces dernières.

2.4.2. Agglomérations dont les extensions doivent être limitées :

2.4.2.1. Agglomération urbanisée sur un linéaire de 3 km :

D'après l'article 12 de la loi portant protection et valorisation du littoral, l'extension longitudinale du périmètre urbanisé des agglomérations situées sur le littoral est interdite au-delà de trois (3) kilomètres.

Le linéaire côtier urbanisé de l'AS de Beni K'sila en 2009 est moins de 3Km est conforme à la loi[21].

Figure n°15 : Urbanisation a l'AS de Beni K'sila en 2009.source : www.Googleearth.com. Traité par auteurs.

[21] Ministère de l'Aménagement de Territoire de l'Environnement et du tourisme. « Bornage du domaine littoral, wilaya de Bejaia, commune de Beni Ksila », rapport de synthèse, p10, décembre 2009.

Figure n°16 : Urbanisation a l'AS de Beni K'sila en 2016. www.Googleearth.com. Traité par auteurs.

D'après ces deux cartes, on remarque que le périmètre urbanisé de l'AS de béni k'sila depuis 2009 jusqu'à 2016 a augmenté avec un pourcentage plus de 30 %, ce qui montre que les citoyens ne respectent pas cette loi, ils construisent sur les bandes littoraux ce qui provoque plusieurs forme de dégradation au niveau de ces dernières.

2.4.2.2. Identification des extensions des agglomérations adjacentes à moins de 5Km:

D'après l'article 12 de la loi portant protection et valorisation du littoral, l'extension de deux agglomérations adjacentes situées sur le littoral est interdite, à moins que la distance les séparant ne soit de cinq (5) kilomètres au moins.

Les agglomérations concernées par le présent article qui sont non conforment à la loi [22]:

- ZE Cité Béni Ksila- ZE Timiri Oumansare:1.08Km.
- ZE Timiri Oumansare– AS Cité Béni Ksila : 2.11Km.
- ZE Cité Béni Ksila – AS Cité Béni Ksila : 0.89Km.
- ZE Azaghar – AS Cité Béni Ksila : 1,92 Km
- ZE Aït Mendil - ZE Cité tizouiar : 1,92 Km
- AS Cité Béni Ksila - ZE Aït Mendil : 4,31Km

[22] Ministère des ressources en eau et de l'environnement, élaboration du plan d'aménagement côtier de la wilaya de bejaia, rapport 1 : élaboration du rapport technique.

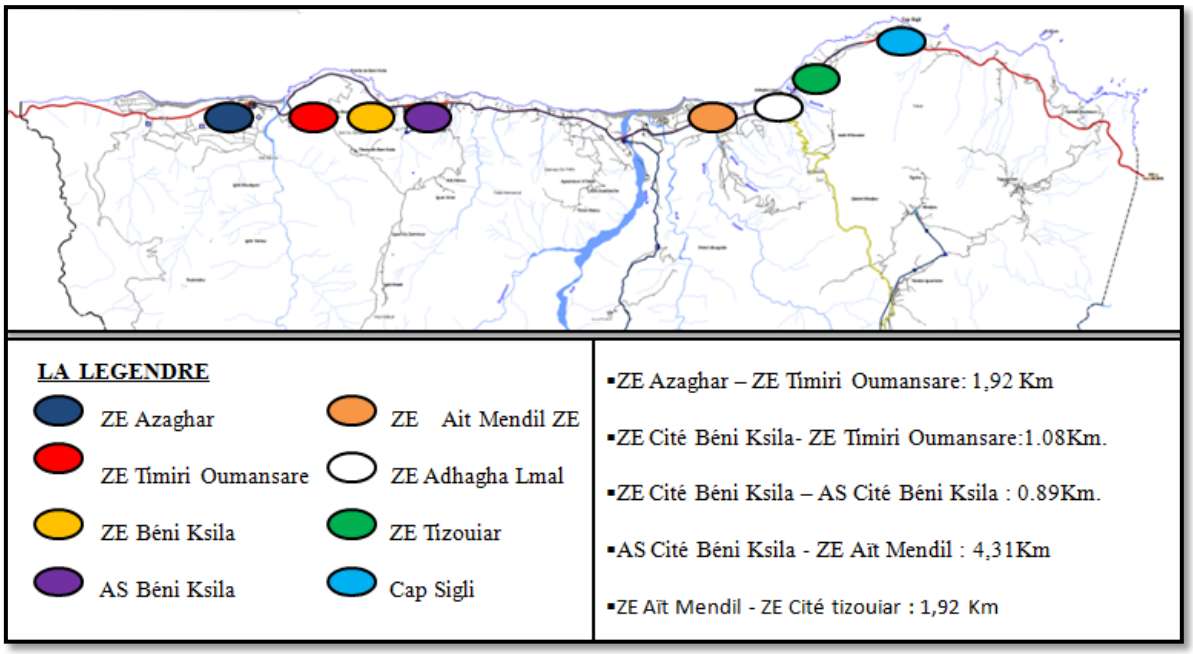

Figure n°17 : Identification des extensions des agglomérations adjacentes à moins de 5Km. Source : PDAU intercommunal Adekar Beni Ksila et Taourirt Ighil, décembre 2011, Traitement par auteurs.

D'après l'analyse de la carte n°15, on constate que tout l'extension longitudinale entre les agglomérations adjacente situé sur la bonde côtière de littoral de Beni K'sila ne sont pas conforme à la loi de littoral.

Selon le personnel charge de l'urbanisme de l'APC, ils nous informer que l'urbanisation sur le littoral de Beni K'sila est le résultat de la forte demande sur les plages

Cette forme d'occupation de l'espace a complètement défiguré le paysage et le tissu de la commune comme on a déjà mentionné dans le chapitre 2. Ces constructions anarchiques, spontanés, informelles provoquent souvent des atteintes à l'environnement à l'esthétique de la commune ainsi au paysage urbain et naturel.

Photo n°10 : empiétement par l'urbanisation non contrôlé sur la bande côtière. Source : auteurs. 04/01/2017

3. L'impact de l'urbanisation non planifié sur l'environnement touristique dans les zones Côtières :

La commune de Beni K'sila subit plusieurs formes de dégradations environnementales physique, visuelle, social et économique.

3.1. Environnementale :

3.1.1. Destruction des milieux :

L'occupation des espaces au niveau de littoral de Béni ksila ne cesse de croitre. Cette urbanisation non contrôlé a engendré plusieurs problèmes sur l'environnement (cadre bâti illicite, besoins mal pris en charge, pollution…etc).

L'installation anarchique et illicite non contrôlé sur le littoral de Beni Ksila à évoquer une modification radicale du milieu naturel dans ses formes visibles. Les milieux touchés sont les plages, forêts, terrain agricole… etc. Ces espaces abritent une grande diversité paysagère, ils ont pourtant payé une lourde urbanisation non planifié. Ces milieux présentent en effet des avantages en matière de proximité de la mer, de topographie plane, de relatives facilités de transformation et de viabilisation.

D'après notre entretien avec le personnel charge d'urbanisme de l'APC nous a confirmé que la croissance des touristes et la forte demande sur la plage sont des facteurs qu'ont causé d'une manière incroyable l'urbanisation dans notre commune et d'une façon spontanée, anarchique et informelle.

Photo n°11 : Empiétements de la construction illicite sur la plage Ait Mendil.

Source : auteurs. 04/01/2017

Photo n°12 : Empiétements de la construction illicite sur la Forêt de Bouhatem .Source : auteurs 04/01/2017.

3.1.2. Transformation des paysages :

3.1.2.1. Recul des composantes identitaires des paysages côtiers :

Le littoral de Beni Ksila est devenu un chantier, il est terriblement transformé. Les constructions illicites tout au long de la bande côtière ont engendré un disfonctionnement de la nature environnementale et paysagère.

La situation des agglomérations à proximité de la mer, comme l'AS de Beni Ksila, les ZE Azaghar Ait Mendil, lui donne une haute valeur paysagère (vue sur la mer), alors que la réalité nous montre un endroit médiocre évoque une pollution visuelle agressive, ce ci est causé par l'occupation des fronts de mer avec des habitations illicites construites d'une façon anarchique à quelque mètre de la mer (voir figure 17).

Photo n°13 : occupations de front de mer par des habitations illicites à tiziouar. Source : auteurs 04/01/2017

L'occupation anarchique des espaces fait de plus en plus de dégâts au milieu et à l'environnement, certes, la commune de Béni Ksila offre des richesses naturelles et patrimoines. Les potentialités touristique de cette zone sont multiples, la montagne les forets les plages les falaises la mer …etc. Mais malheureusement l'exploitation de ces ressources n'est pas toujours adéquate aux conditions du milieu, cet action mal juré provoque souvent des situations de dégradation et des atteintes dangereuses au milieu. Nous citons à titre d'exemple, le cas d'Ait Mendil, dont les dunes du sable de la plage sont en voie de disparition car les constructions occupent toute l'arrière plage.

Photo n°14 : Envahissement du bâti sur dunes de la plage Ait Mendil

Source : auteurs 04/01/2017

3.1.2.2. Périurbanisation, uniformisation :

L'installation anarchique et illicite non contrôlé et non harmonieuse des constructions, a évoqué ainsi une modification radicale du milieu urbain dans ses formes visibles.

Les zones éparses présentent des images agressives au paysage urbain, ces constructions anarchiques, ces couleurs non homogènes. L'état désastreux des routes et l'absence des aires de stationnements aggravent la situation (voir figure 19).

Photo n°15 : Cap Sigli. Source : auteurs 04/01/2017.

L'installation anarchique et illicite non contrôlée et non harmonieuse des constructions au bord de la mer à créer une rupture visuelle entre la mer et les constructions de la Cité de Beni Ksila (voir carte n°16), cette dernière présente ainsi une anarchie totale par ces constructions inachevées et non homogènes (figure 14). Tout ça résulte une façade maritime non homogène et pollué visuellement.

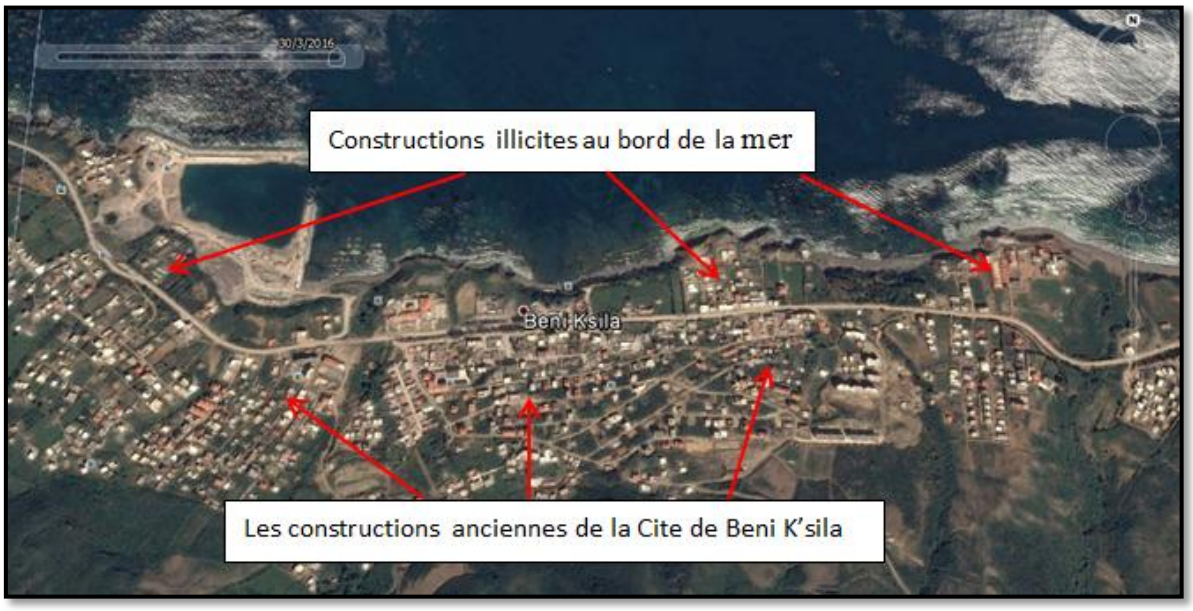

Figure n°18 : des constructions au bord de la mer à créer une rupture visuelle entre la mer et les constructions de la Cité de Béni K'sila.

Source : www.Googleearth.com, traité par auteurs.

Photo n°16 : constructions inachevées à Cité de Beni Ksila. Source : auteurs 04/01/2017.

3.1.3. Pollution de l'environnement par les Déchets urbains :

Les ordures ménagères constituent une autre forme de dégradation, leur rejet anarchique dans l'environnement sans études préalable pourrait engendrer de graves problèmes de pollution en portant atteinte à l'esthétique du milieu et à la qualité de l'air et des eaux superficielles et souterraines[23].

Cette pression est due aux rejets des eaux usées dans le milieu naturel et les déchets dans des décharges sauvages. Le fait de ses rejets est à ciel ouvert qui peut provoquer des maladies aux habitants de la région.

Il existe des résidences au bord du rivage qui ont été construise d'une façon illicite et le manque d'assainissement dans ses quartiers, leur rejet d'eaux usées se fait directement dans la mer.

[23] Direction du tourisme et de l'artisanat, schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Bejaia, diagnostic prospectif ,2013.

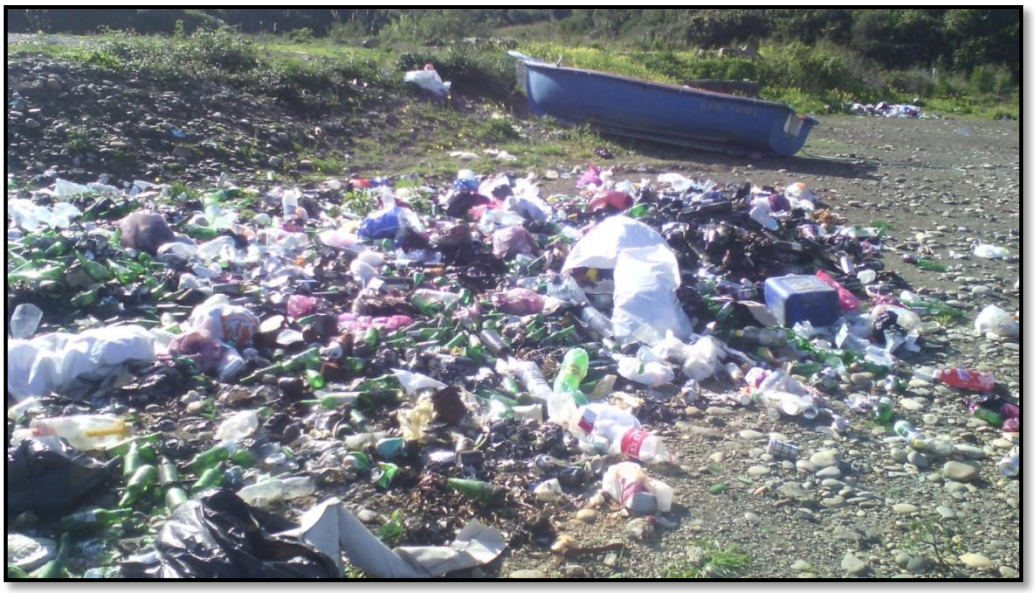

Photo n°17 : Ordure ménagère à Beni Ksila (plage Azaghar).source : auteurs 04/01/2017.

3.2. Économiques et sociales :

L'urbanisation non planifié sur le littoral est un facteur de dysfonctionnement et de la déstabilisation de la société.

L'économie dans littoral de Beni K'sila est basé sur la location des logements et le commerce pour les estivants, cette action est porteuse des tensions de la forte urbanisation pour offrir un parc de logements suffisant afin de répondre a la demande des vacanciers. Cette urbanisation mal juré induit une emprise sur le sol d'une façon incroyable et rapide, ce qui a été signaler par un des anciens habitant de la commune : « *dans un minimum de 10 ans et à ce rythme le foncier de littoral de Beni K'sila sera complètement occupé* »[24]. Ce qui vas créer une tension sur les marchés fonciers parce que les zones côtières ont une extension spatiale limitée et que les usages et les acteurs que l'on y rencontre sont nombreux (la forte demande sur les plages).

Selon un agriculteur habitants de Beni Ksila, « *les agriculteurs cèdent progressivement leurs terres, parcelle après parcelle, aux promoteurs immobiliers*» [25]. En effet, l'agriculture est la grande perdante de cette compétition. Donc l'impact est paysager et socio-économique avec le déclin de l'agriculture, ce métier qui associer les habitants de Beni K'sila disparaisse, bousculant ainsi le tissu socio-économique de cette région. (Voir les cartes n°17 et n°18)

Les lieux à proximité de la mer, sont occupés par des constructions et des logements destiner à la location. Donc le littoral n'appartient plus à ses habitants.

[24] Habitant de la commune
[25] Un agriculteur, habitant de la commune.

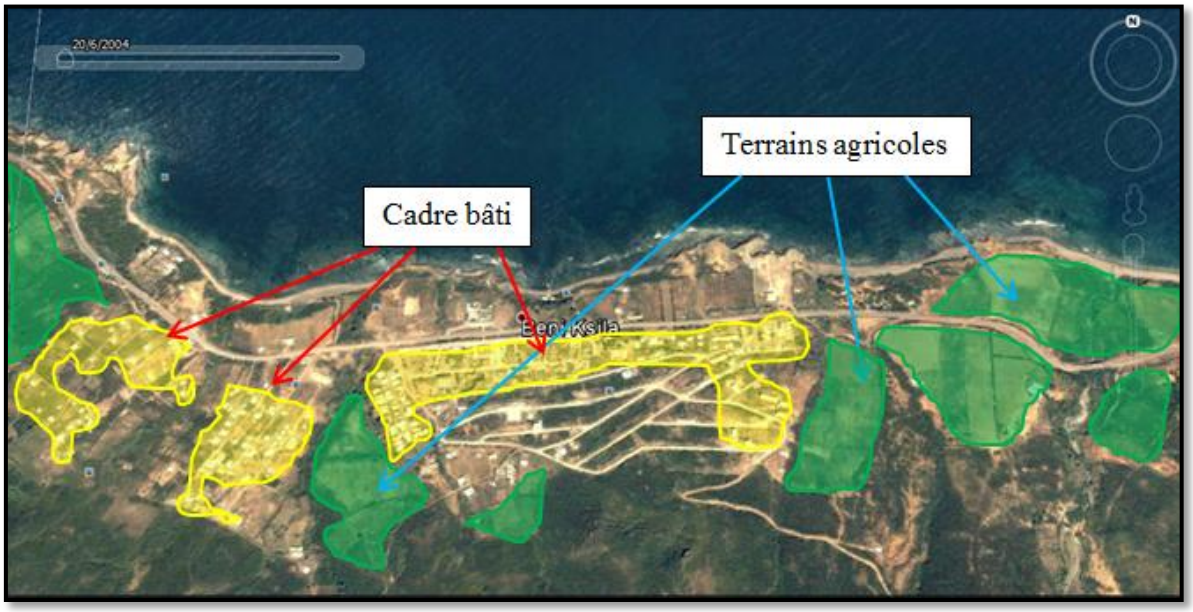

Figure n°19 : la localisation des terrains agricoles et de cadre bâti de l'AS de Cité Béni K'sila en 20/06/2004. Source: www.googleearth.com. Traité par auteurs.

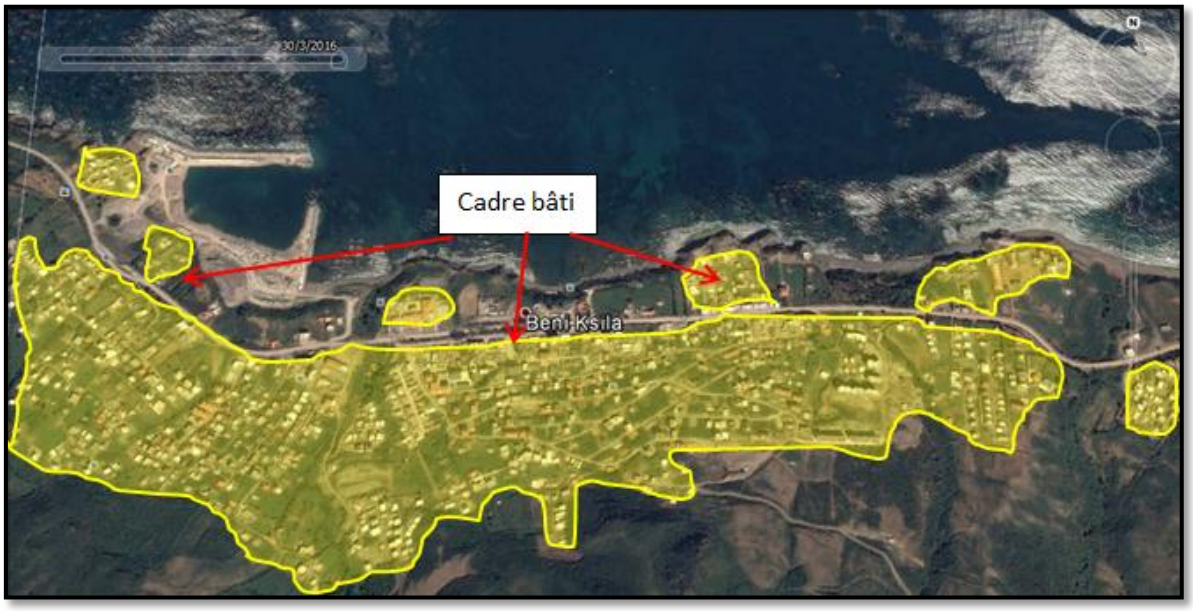

Figure n°20 : l'empiétement de l'urbanisation non planifié sur les terrains agricoles de l'AS de Cité Beni K'sila en 20/12/2016 source : www.googleearth.com. Traité par auteurs.

CONCLUSION :

La commune de Béni K'sila, de par ses richesses naturelles et patrimoniales, offre des Possibilités très diversifiées d'investissements économiques dans le domaine touristique.

L'absence de l'état en sa qualité de responsable dans la politique d'aménagement de littoral et en sa qualité de régulateur du tissu urbain a laissé le champ libre à l'initiative individuelle. Le résultat de cette absence est la naissance de certains phénomènes dans l'informel squatté des plages d'une façon illicite, construction d'habitats sans rendre compte au côté règlementaire, l'agression de l'environnement littorale. Qui défigurent le paysage côtier de Beni K'sila.

L'urbanisation et la pollution est souvent d'origine anthropique. La croissance de l'urbanisation à Beni K'sila lié à l'augmentation de la population et le niveau de vie avec une sécurité retrouvée (après la décennie noire). Ainsi lié à la volonté des habitants de la commune au profit d'offrir plus de logements aux estivants pour but de la rentabilité commerciale d'un part et d'autre part les immigré et les habitants de l'arrière-pays pour avoir une maison secondaire de vacance.

Ce que on voie dans cette commune qu'il Ya une forte urbanisation sur la zone de servitude non aedificandi des 300m, vue qu'on a passé d'un milieu totalement vierge à un espace urbanisé sur le long du rivage, cette transformation radical de milieu est causé par une action humain qui se matérialise par une urbanisation non planifie et illicite a son tours qui vas produire plusieurs impact sur l'environnement de tout cette zone côtière.

A la fin de ce chapitre on' a constaté que pour différentes raisons (résidence secondaire, commerce et investissement), l'urbanisation non planifié sur la bande côtière de Beni K'sila sont en évolution continuel, engendrant des effets défavorable sur l'environnement ainsi les richesses du littoral.

Conclusion générale :

L'intérêt porté par cette recherche est de déterminer le phénomène de l'urbanisation non planifiée dans les zones côtières ainsi que son impact sur l'environnement touristique et sur le littoral de la commune de Beni K'sila.

Le littoral de Beni K'sila se singularise par ses potentialités touristiques naturelles qui se caractérise par une grande diversité paysagère (littoral, plaines, montagne forêt et plages). Ainsi, sa façade maritime de plus de 24 km est devenu une destination désirée pour les touristes et offre des possibilités très diversifiées d'investissements économiques dans le domaine touristique.

L'attraction touristique balnéaire est la forme la plus répondue dans la commune, cette attractivité s'accompagne avec plusieurs projets de constructions à usage résidentielle où commerciale qui a mené vers l'explosion et l'évolution urbaine du littoral de Beni K'sila d'une urbanisation sans aucune stratégie par l'état, dans la limite où se sont construits d'une manière anarchique dans toutes les directions de la bande côtière.

En premier lieu, cette recherche nous a permis de mettre en claire l'ensemble des sous questions de notre thème de recherche, ce qui nous a aidé à bien comprendre la notion du littoral, le tourisme en zone côtière ainsi que le phénomène de l'urbanisation non planifiée qui est un phénomène qui ne répond pas aux règles de l'urbanisme conventionnel, l'absence d'une organisation d'un plan général avant de lancer une construction soit sur des terrains achetés par les ménages soit par une occupation informelle (squatter des terrains public). Correspondent toutes aux mêmes conditions de la non planification préalable.

En deuxième lieu, à travers l'analyse de l'état des lieux de notre cas d'étude, la commune littorale de Beni K'sila qui est l'un des exemples concrets de cette réalité qu'est l'urbanisation non planifiée sur le littoral algérien. Après avoir exploré la documentation nécessaire et après maintes visites de la zone d'étude et des entretiens avec les différents acteurs relatifs à l'urbanisme et au domaine du littoral, nous avons pu constater que l'évolution de l'urbanisation non planifiée notamment sur littoral à des impacts directs sur l'environnement touristique :

- Premièrement, par la destruction des milieux (les plages, forêts, terrain agricole) ces espaces qui abritent une grande diversité écologique et paysagère.
- Deuxièmement, la transformation du paysage naturel ainsi que la perte des composantes identitaires des paysages côtiers qui sont considérés comme l'atout principal de l'attractivité touristique de la commune et qui est considéré comme le premier moteur économique.
- Troisièmement, la défiguration du paysage urbain par l'installation anarchique, non contrôlée et non harmonieuse des constructions au bord de la mer qui a créé une rupture visuelle entre la mer et les constructions. Tout ça crée une façade maritime non homogène et pollué visuellement.
- Quatrièmement, la pollution environnementale par les déchets urbains, leur rejet anarchique dans l'environnement engendre de graves problèmes qui peut

provoquer des maladies aux habitants de la région ainsi qu'à la faune et la flore, en portant atteinte à l'esthétique du milieu et à la qualité de l'air et les eaux superficielles et souterraines.

Ses impacts sont causés principalement par des effets liés à la croissance économique et l'attraction touristique ; c'est-à-dire la forte demande sur cette zone côtière.

Recommandations :

Quelle actions faut-il entreprendre pour mettre fin à cette urbanisation non planifiée ?

Après notre analyse sur le terrain de notre zone d'étude, on a pu tirer que les efforts de l'état restent insatisfaisants ; il y a un certain manque dans la gestion du littoral et on a constaté que les efforts de l'état seuls sans collaboration et participation des citoyens restent toujours inefficaces. Pour faire face à ce phénomène, on propose quelques recommandations et actions qu'il faut entreprendre pour mettre fin à ce phénomène qu'est l'urbanisation non planifiée.

1. L'application totale et le respect des lois de protection et de valorisation de l'environnement et littoral qui ont été établi par l'état.
2. Sensibiliser les habitants des zones côtières sur la valeur de l'environnement et les informer sur le fait que le littoral est un espace fragile et sensible d'une grande importance.
3. La nécessité de coopération entre l'état et les citoyens participants au processus de réalisation des projets.
4. Installer des unités de surveillance sur le long du littoral gérer par les acteurs de l'urbanisme et effectuer des visites périodiques pour mettre fin à ce phénomène.
5. Installer un centre d'enfouissement technique pour arrêter les décharges sauvages.
6. Proposer des infrastructures touristiques conformes à la loi du littoral et le respect des règles d'urbanisme par les investisseurs dans le domaine touristique et renforcer la capacité d'accueil hôtelier en matière de logements pour faire face à la demande des touristes.

ANNEXE

Annexe 01

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ALGERIENNE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE ABDRRAHMANE MIRA DE BEJAIA

FACULTE DE THECNOLOGIE

Département d'architecture et d'urbanisme

Interview

Dans le cadre de la préparation d'un mémoire de fin d'études qui traite le thème de « l'impact de l'urbanisation non planifie sur l'environnement touristique de la côte ouest de littoral de Bejaia », notre étude de cas consistera à aborder la commune de Beni K'sila. Afin de collecter des informations sur cette commune côtière on a fait appel à une interview composée de 10 questions avec le personnel de service d'urbanisme de l'APC.

Monsieur permettez-nous de vous poser quelques questions.

1-En premier lieu est ce que l'urbanisation dans cette commune côtière a été le fruit d'une une intervention de planification par les autorités local où le résultat d'une urbanisation spontané et anarchique ?

……..

2-Pourriez-vous nous procurer quelque statistique sur les types de construction et le nombre d'habitat formel et informel sur la bande côtière ?

……

3-En ce qui concerne l'accélération d'urbanisation dans cette zone côtière. Quelle sont les principaux facteurs déterminant cette accélération ?

……..

4- Concernant l'environnement littoral. Quelles sont les différentes formes de dégradation engendrée par cette urbanisation ?

…….

5- Considérez-vous que cette région consiste des atouts touristiques ce qui lui permet d'être comme une destination préférer pour les vacancier ?

…….

6- le tourisme considérer comme un moteur économique. Quelle sont ses plusieurs effet sur cette zone ?

…….

7-Actuellement il existe des lois et des instruments de protection de littoral. Ont-ils jouent un rôle décisif pour mettre fin à cette urbanisation et améliorer le cadre environnemental de cette zone côtière ?

……..

8- sont-ils appliqués convenablement ?

……

9- Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées dans l'application de ses instruments ?

……

10- En dernier lieu, Quelle sont les actions menée pour mettre fin à cette croissance démesuré ?

……

Annexe 02

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ALGERIENNE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE ABDRRAHMANE MIRA DE BEJAIA

FACULTE DE THECNOLOGIE

Département d'architecture et d'urbanisme

Interview (habitants)

Dans le cadre de préparation d'un mémoire de fin d'études qui traite le thème de « « l'impact de L'urbanisation non planifie sur l'environnement touristique de la côte ouest de littoral de Bejaia», notre étude de cas consistera à aborder la commune de Beni K'sila. Afin de collecter des informations sur cette commune côtière. Dans cette interview on a interrogé 9 habitants.

Nous souhaiterons faire avec vous une interview qui est composée de quelques questions

1-A propos de littoral. Etes-vous informer sur la loi de protection de littoral et l'urbanisation ?
……

2- lors de construction de votre maison. Vous commencez par les documents réglementaires d'urbanisme ou bien vous construisez d'une façon directe ?
……

3- lors d'une construction anarchique Prenez-vous en considération les impacts d'urbanisation et les agressions qui peuvent affecter sur l'environnement touristique de littoral ?
……

4-quelles sont les activités dominantes sur la bande côtière ?
……

5- Durant quelle période vous recevez plus de visiteurs ?
……

6- comment vous voyez votre ville sans touriste ?
……

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE :

Liste des Ouvrages :

AVIOTTI Audrey, *Réduire la vulnérabilité de l'habitat individuel face à l'inondation*. Paris : Elodie Lavoisier, 2014, 230P.

CHAMES, J. *In Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : USSAULT M, Ed. Belin, 2003. 101 P.

DUCRUET, César. *Les Villes-Ports, Laboratoire de la Mondialisation*. Université havre, 2004, 436 P.

HOUDART, Michel. *Entre terre et mer, les 250 ans du littoral*. Nantes : IFREMER, MAI 2003. 10 P.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin, 2013. 127 P.

MOISSEC, Alain. *Les littoraux entre nature et aménagement.* Paris : Armand Colin, 2004, 183 P.

POLESE, Mario. *Le rôle des villes dans le développement économique: un autre regard*. Institut National de la Recherche Scientifique Centre -Urbanisation Culture Société, Montréal, Septembre 2010, 37 P.

RALLU, Jaque. *Les Interactions Entre Croissance Démographique et Urbanistique*. Institue Démographique, Paris, 1993, 27 P.

SAIDOUNI, Maouia. *Éléments d'introduction à l'urbanisme.* Alger : Edition casbah 2001, 143 P.

Listes des Thèses et Mémoires :

BINGONO-MEBA, Emmanuel-Nances. *Protection et Valorisation des Trois Milieux Fluviomarins du Centre du Golf de Quinée (estuaires du Gabon, du río muni et baie de la mondah).* Biodiversité et Développement Durable. Thèse de doctorat, Université Paul Valéry – MONTPELLIER III, 15 décembre 2004, 504 P.

BOUROUMI. Mohamed. *Le Littoral Algérien Entre Dégradation et Protection du Patrimoine, Cas de la Commune Côtière d'Ain el Turc*. Oran : Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf, avril 2014, 5 P.

Références bibliographiques

BELAIDI, Tinhinan. *Contribution a l'Evaluation de l'Efficacité des Instruments de La Politique Environnementale Littorale en Algérie : Cas de Bejaia.* Magister en science économique. Bejaia : université Abderrahmane mira de Bejaia, 2010, 211 P.

CUNHA BORGES RALID GARKAVIJ, Renata. *Politiques de logement et modes de gestion Urbaine face à l'habitat précaire : Regards croisés sur Brasilia et Paris*. Thèse en géographie/spécialité : Aménagement, urbanisme, dynamique des espaces. Paris : Université paris-Sorbonne, 27mars2014.

HADEF, Rachid. *QUEL PROJET URBAIN POUR UN RETOUR DE LA VILLE A LA MER ? CAS D'ETUDE : SKIKDA.* Thèse en architecture. Constantine : Université Mentouri, 2008, 356 P.

HAMMOUMRAOUI Hakima. MERABTI, Imane. *Contribution à l'Identification et l'Evaluation des Pressions Anthropique Exercées sur le Golf de Bejaia*. Bejaia : Université Abderrahmane mira, Bejaia, 2010. 54P

MERZOUG, Ferhat. *Pour une Revitalisation Urbain de l'interface ville-mer (cas de l'espace portuaire de Bejaia.* Mémoire de Magister. Constantine : Université Mentouri, Constantine, 02 juillet 2015, 187 p.

MESSAOUDI, Fatma. *Impact de l'attractivité du tourisme balnéaire sur le développement urbain du littoral de la wilaya de Tizi-Ouzou (cas de la daïra de tigzirt).* Architecture. Tizi-Ouzou, Université Mouloud Mammeri, 2011. 112 P.

MILLET, Audrey. *La définition des quartiers d'habitat spontané de la zone dite des 50 Pas Géométriques : support pour un concept et une procédure de Résorption de l'Habitat Spontané en Guadeloupe*. Thèse en Aménagement de territoire. Tours : Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours, Septembre 2006, 101 P.

OMARI Assia. *L'approche ontologique de concept de 'l'habiter' et le processus de production de cas de programmes de logements collectif à Sétif*. Thèse en architecture. Sétif : Université Ferhat Abbas ,2012.

SERRAB MOSSENEF, Chahrazad. *RESORPTION DE L'HABITAT PRECAIRE DANS L'AGGLOMERATION D'ANNABA (ALGERIE). INTEGRATION OU EPREUVE DE L'EXCLUSION?.* Thèse en urbanisme. Constantine : Université Mentouri. 317 P.

SAMUEL, Robert. *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et car- topographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant*. Géographie. Nice : Université Nice Sophia Antipolis, 2009, 450 P.

Références bibliographiques

Etudes et travaux :

Direction du Tourisme et de l'artisanat. Wilaya de Bejaïa. « Schéma Directeur D'Aménagement Touristique de la Wilaya de Bejaïa », Diagnostic Prospectif, parti II (Identification des Potentialités Touristique par Commune), 28 mai 2013.159p.

KAHLOUN, Hatem. Ministère de l'Equipement de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable en Tunisie, pour une nouvelle stratégie de l'habitat diagnostic et recommandation octobre 2014.

Ministère des Finances, Direction Générale du Budget, Direction de la Programmation et Suivi Budgétaires de la Wilaya de Bejaia, Annuaire des statistiques de la wilaya de Bejaia de l'année 2013. 195 P

Ministre de l'habitat et de la Construction Direction de l'urbanisme et de la Construction, « PDAU Intercommunal Adekar-Beni ksila- Taourirt Ighil », édition définitive, 31 décembre 2013,185p.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Protection et Valorisation du Littoral, Textes Législatifs et Réglementaires », CNL. Avril 2004.

Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme, bornage du domaine littoral de la willaya de Bejaia, commune de Beni K'sila. Décembre 2009. 55P

Office national des statistiques. *Armature urbaine.* Collections statistiques N° 163/2011, Série S : statistique sociale, 2008, 80 P

Schéma national d'aménagement du territoire (S.N.A.T) 2025.Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme.

Listes des articles et des revues :

MEGHFOUR, Malika, TABET Kheira. Intégration des Spécificités du Littoral dans les Documents d'urbanisme. [en ligne], juin 2007 n°08, Vol8, pp.33-42. Disponible sur : <http://revues.univ- biskra.dz/index. PHP/cds/article/view/511> [consulter le 11 janvier 2017]

ALLIX, Grégoire. *Urbanisation Galopant, le monde.* Novembre 2008.

CLARY, Daniel. Le tourisme littoral : bilan des recherches. In: Revue de géographie de Lyon, vol. 59, n°1-2, 1984. pp. 63-72;doi : 10.3406/geoca.1984.4020
Disponible sur <http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1984_num_59_1_4020> [Consulté le 27decembre 2016]

CLERC, Valérie. Du formel a l'informel dans la fabrique de la ville, Politiques foncières et marches immobiliers à Phnom Penh. Revue Espaces et sociétés (Paris, France), 2010, p2. < https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00551681 > [consulter le 04 janvier 2017]

PISON, G. *Les Plus Grandes Villes seront au Sud Demain», L'avenir démographique des pays du Sud*. Vol, 2008. 59 P.869 –891. https://www.cairn.info/revue-economique-2008-5-page-869.htm. [Consulté le 12decembre2016]

DURANT Lasserve et Tribillon. *Quelles réponses à l'illégalité des quartiers dans les villes en développement*. International Workshop ESF/ N-AERUS: Coping with informality and illegality in human settlements in developing cities –ESF (European Sciences Foundation), Brussels, 23-26 mai 2001, p. 13-26.

SEMMOUD, Nora. *Habiter et types d'habitat à Alger*. Revue de sciences sociales au Sud, Presses de Sciences Po (PFNSP), 2007, pp. 163-180. Disponible sur :<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00987268>[consulter le 012 janvier 2017].

KACEMI, Malika. *Protection et valorisation du littoral en Algérie : législation et instruments : Le cas des communes littorales d'Oran*. Études caribéennes. [En ligne] 20Décembre 2011 05 Disponible sur : <http://etudescaribeennes.revues.org/5959>. [Consulté le 09 janvier 2017]

Encyclopédies :

ENCYCLOPEDIE LA ROUSSE. Littoral [en ligne]. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/littoral/66298 >. [Consulté le 20 novembre 2016]

Encyclopédie encarta 2008

ENCYCLOPEDIE AQUA PORTAIL. Estuaire [en ligne]. Disponible sur : <https://www.aquaportail.com/definition-730-estuaire.html>.[Consulté le 28 novembre 2016]

Liste de SITE WEB :

BOUGIS, Jean. *Typologies des littoraux* [en ligne]. octobre 2000. Disponible sur : <httpscs-ingenierie.pagesperso-orange.fr>. [Consulté le 19 novembre 2016]

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE. LE littoral et les milieux marins [en ligne]. Novembre 2013. Disponible sur : <www.developpement-durable.gouv.fr>. [Consulté le 23 novembre 2016]

www.Googleearth.com

Résumé :

Le littoral c'est un lieu de grande diversité biologique, environnemental et riche en paysage naturel, ce qui lui rend un espace convoité et menacé par l'homme qui exerce pression très forte dans cette zone sensible afin de trouver son bien-être.

La zone côtière de Beni K'sila avec ses potentialités touristique naturels n'attire que les touristes ainsi les investisseur dans ce domaine. Elle est envahir par le béton à cause de l'urbanisation non planifié, anarchique et non contrôlée qui est en progrès d'une manière inexorable, Les constructions illicites qui ne répondent pas aux normes réglementaires constituent une menace sérieuse pour le littoral. À son tour subit des agressions de l'environnement touristique par la destruction des milieux, la transformation de paysage naturel ainsi la pollution environnemental.

Mot clefs : Littoral, zones côtières, urbanisation non planifié, littoralisation, tourisme, environnement, Bejaia, Beni K'sila.

Abstract:

The coastline is a place of great biological diversity, environmental and rich in natural landscape, which makes it a space coveted and threatened by the human who exerts very strong pressure in this sensitive area in order to find his well-being.

The coastal area of Beni K'sila with his natural tourist potential attracts only tourists and investors in this domain. It is occupied by concrete because of the unplanned urbanization, unregulated and uncontrolled urbanization that is progressing in an inexorable way. Illegal constructions do not respect the regulatory norms of urbanism constitute a serious threat to the littoral. In turn undergoes aggressions of the tourist environment by the destruction of environments, the transformation of natural landscape as well as environmental pollution.

Key words: Coastline, coastal zones, unplanned urbanization, coastalisation, tourism, environment, Bejaia, Beni K'sila.

ملخص:

الساحل مكان ذات تنوع بيولوجي كبير و غني بالمناظر الطبيعية الخلابة ، مما يجعله فضاء مرغوبا فيه ومهددا من قبل الإنسان الذي يمارس ضغوطات هائلة على هذه المنطقة الحساسة للعثور على رفاهيته.

تزخر منطقة بني كسيلة الساحلية بعدة أماكن سياحية طبيعية مما يجعلها قبلة للسياح والمستثمرين في هذا المجال. وقد أصبحت هذه المنطقة فضاء مجتاحا بالخرسانة بسبب التوسع العمراني غير المخطط له، وقد شهد هذا الأخير تطورا رهيبا.
تمثل هذه المنشئات الغير خاضعة لقوانين البناء والعمران تهديدا حقيقيا وخطيرا على المناطق الساحلية. التي بدورها تحدث ضغطا هائلا على البيئة السياحية وذلك بتخريبها, تشويه المناظر الطبيعية والتلوث البيئي.

الكلمات المفتاحية : الشريط الساحلي, المناطق الساحلية, والتعمير غير المخطط له ,السياحة ,البيئة بجاية , بني كسيلة